

no 871

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année scolaire 1928-1929 — N° 182

# LA RACE CHEVALINE BOULONNAISE



**THÈSE**

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le

18 JUILLET 1928

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

**Maurice DUYTSCHÉ**

Né le 17 Novembre 1905 à ÉPINAL (Vosges)



LYON

Imprimerie BOSC Frères & RIOU

42, Quai Gailleton, 42

1929

LA RACE CHEVALINE BOULONNAISE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE LYON

Année scolaire 1928-1929 — N° 182

---

# LA RACE CHEVALINE BOULONNAISE

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

*et soutenue publiquement le*

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

**Maurice DUYTSCHÉ**

Né le 17 Novembre 1905 à ÉPINAL (Vosges)



LYON

Imprimerie BOSC Frères & RIOU  
42, Quai Gailleton, 42

1929



## PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Directeur..... M. CH. PORCHER.  
Directeur honoraire. M. F.-X. LESBRE.  
Professeur honoraire M. ALFRED FAURE, ancien Directeur.

### PROFESSEURS

|  |                  |
|--|------------------|
| Physique et chimie médicale, Pharmacie, Toxicologie..  | MM. PORCHER      |
| Botanique médicale et fourragère, Zoologie médicale,<br>Parasitologie et Maladies parasitaires.....  | MAROTEL          |
| Anatomie descriptive des animaux domestiques, Téra-<br>tologie, Extérieur .....  | TAGAND.<br>JUNG  |
| Physiologie, Thérapeutique générale, Matière médicale<br>Histologie et Embryologie, Anatomie pathologique,<br>Inspection des denrées alimentaires et des établis-<br>sements classés soumis au contrôle vétérinaire... | BALL             |
| Pathologie médicale des Equidés et des Carnassiers,<br>Clinique, Sémiologie et Propédeutique, Jurispru-<br>dence vétérinaire .....   | CADEAC           |
| Pathologie chirurgicale des Equidés et des Carnas-<br>siers, Clinique, Anatomie chirurgicale, Médecine<br>opératoire .....   | DOUVILLE         |
| Pathologie bovine, ovine, caprine, porcine et aviaire.<br>Clinique, Médecine opératoire, Obstétrique.....  | CUNY             |
| Pathologie générale et Microbiologie, Maladies micro-<br>biennes et police sanitaire, Clinique.....  | BASSET<br>LETARD |
| Hygiène et Agronomie, Zootechnie et Economie rurale.   |                  |

### CHEFS DE TRAVAUX

MM. AUGER, M. TAPERNOUX, agrégé.  
LOMBARD.

### EXAMINATEURS DE LA THÈSE

Président : M. le D<sup>r</sup> LATARJET, Professeur à la Faculté de Médecine  
Officier de la Légion d'honneur.  
Assesseurs : M. LETARD, Professeur à l'École Vétérinaire.  
M. TAGAND, Professeur à l'École Vétérinaire.

La Faculté de Médecine et l'École Vétérinaire déclarent que les  
opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées doivent  
être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent  
leur donner ni approbation ni improbation.

### A LA MÉMOIRE DE MA GRAND' MÈRE MATERNELLE

Minime reconnaissance de son grand  
dévouement à notre égard.

### A MON PÈRE ET A MA MÈRE

En témoignage de notre affection  
et de notre profonde reconnaissance.

### A TOUS MES PARENTS

### A MON PRÉSIDENT DE THÈSE,

MONSIEUR LE PROFESSEUR LATARJET

### A MES JUGES

MONSIEUR LE PROFESSEUR LETARD  
MONSIEUR LE PROFESSEUR TAGAND

### A MES MAÎTRES DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Profonde gratitude pour le précieux  
enseignement qu'ils nous ont prodi-  
gué.

### A TOUS MES AMIS



**Avant-Propos**

---

Voltaire aurait-il toujours raison ? « C'est du Nord, aujourd'hui que nous vient la lumière. »

En matière d'élevage du moins, cet aphorisme semble bien recevoir maintenant son éclatante démonstration.

En effet, les chevaux les mieux découpés et les mieux conformés pour exploiter leur force au maximum, sont bien les boulonnais.

Conquis par leur beauté, à la sortie de l'« Alma-Mater », nous avons cru bon de choisir comme sujet de thèse, l'étude de cette noble race.

Après l'ouvrage magnifique, sur la race boulonnaise, de Monsieur le Vétérinaire Viseur, ancien sénateur du Pas-de-Calais à qui nous rendons un pieux hommage, nous présentons seulement un modeste volume dicté par notre enthousiasme. Mais notre essai trouvera néanmoins sa raison d'être dans la mobilité perpétuelle de nos races animales, et le boulonnais n'échappe point à cette loi.

Dans cette étude de la race chevaline boulonnaise, nous adopterons le plan suivant :



- 1° Etude sommaire du milieu,
- 2° Origines de la race boulonnaise,
- 3° Description,
- 4° Mode d'exploitation :
  - A) Mode d'élevage anciennement pratiqué,
  - B) Mode d'élevage actuel :
    - a) Alimentation,
    - b) Etalonnage,
    - c) Rôle du Stud-book et du Syndicat hippique boulonnais,
- 5° Encouragements et débouchés,
- 6° Conclusion.

En terminant cet avant-propos nous adressons tout d'abord nos plus sincères remerciements à M. le Professeur Letard qui n'a cessé de diriger ce travail ; nous lui garderons toujours une vive gratitude pour avoir su nous faire aimer la Zootechnie.

Nous remercions ensuite M. le Professeur Latarjet de la Faculté de Médecine de Lyon pour le grand honneur qu'il nous a fait en acceptant la présidence du jury de notre thèse.

Nous sommes aussi très reconnaissants à M. le Professeur Tagand d'avoir bien voulu faire partie de notre jury.

Nos remerciements iront aussi à M. Haudouard, Vicomte de Fontaine, le distingué secrétaire du Syndicat Hippique Boulonnais pour l'obligeance avec laquelle il nous a donné de multiples renseignements.

Nous ne saurions oublier M. le Directeur du dépôt d'étalons de Compiègne qui a mis à notre disposition une utile documentation concernant la répartition des

stations de monte dans la région qui nous intéresse.

Un grand merci enfin à notre cousin Pierre Duytsche, qui nous a fait profiter de sa grande expérience en matière d'élevage des boulonnais, rendant ainsi notre tâche beaucoup plus aisée.



PREMIÈRE PARTIE

—

ÉTUDE DU MILIEU

—

Les races sont filles du milieu ; cette loi date d'Hippocrate, et tous les biologistes l'ont confirmée invariablement dans le domaine expérimental, aussi bien que sur le terrain plus ample de l'observation.

Furne dit que ce sont avant tout les conditions physiques qui créent le pays de production chevaline ; il s'agit là d'un facteur, dont la permanence assure une importance considérable.

Tous les zootechniciens se sont plu à proclamer l'influence des « circumfusa », selon l'expression du Professeur Baron, pour dénommer le milieu physique, dans la création des races ; récemment encore Charpy insiste particulièrement sur ce facteur dans l'évolution des races chevalines, et soutient que chaque sol a sa race, et qu'il y a une race pour chaque sol.

Qu'entend-on exactement par milieu ?

Le milieu est constitué par l'ensemble des conditions naturelles au sein desquelles l'animal est appelé à vivre.

Le sol, l'air, la chaleur, le froid, l'humidité, les vents, en sont les éléments principaux.

Il est conditionné par la superficie du territoire occupée par la race donnée, et a sous sa dépendance beaucoup de ses éléments.

La région Boulonnaise qui a donné son nom à l'élevage du cheval de race boulonnaise, doit son appellation à la ville de Boulogne-sur-Mer, petit port situé sur la Manche, à l'embouchure de la Lyane.



Cette contrée se divise en trois régions : Bas-Boulonnais ; Haut-Boulonnais ; Calaisis.

Le Bas-Boulonnais est limité à l'Ouest par la mer ; au Nord, à l'Est et au Sud par de hautes collines crayeuses derrière lesquelles s'étend le Haut-Boulonnais.

C'est un pays pittoresque, aux sources nombreuses, et sillonné de nombreux cours d'eau très riants.

Le Bas-Boulonnais est constitué en général par des terrains de formation secondaire, dits du type jurassique. La couche arable comprend de la silice impure ou sable, de la silice pure ou quartz, et des calcaires phosphatés et silicieux, dans des proportions variant d'un point à un autre.

Sous la couche arable, suivant la teneur en calcaire, on rencontre des couches alternantes d'argile grise ou bleue. L'imperméabilité de l'argile amène l'accumulation des eaux de pluie, d'où la fréquence des sources.

Le sol est donc noyé facilement, et devient inaccessible aux travaux agricoles depuis l'automne jusqu'au printemps, ce qui force le cultivateur à posséder une nombreuse écurie pour mener à bien, dans le minimum de temps, les travaux de sa ferme ; aussi emploie-t-il des juments qui servent en même temps à l'élève et constituent une source assurée de revenus.

Le Haut-Boulonnais commence à l'Est du Bas-Boulonnais, touche au Nord à la mer et à une rangée de collines qui le séparent du Calaisis ; à l'Est, il est limité par une ligne qui va de Saint-Omer à Saint-Pol et Auxi-le-Château.

La démarcation du Bas-Boulonnais et du Haut-Bou-

lonnais se montre en face l'Escalles, près du Cap Blanc-Nez, ainsi appelé de par sa constitution calcaire qui lui donne une couleur blanchâtre.

Sa superficie est plus vaste que celle du Bas-Boulonnais, on y compte 2.480 kilomètres carrés au lieu de 650 kilomètres carrés.

Les collines sont beaucoup moins escarpées et les vallées plus larges.

La couche arable est beaucoup plus crayeuse, l'argile à silex et le limon sous une place égale s'y rencontrent.

Le Calaisis est limité au Nord par la Mer du Nord, à l'Est par l'Aâ qui baigne Saint-Omer, au Sud et à l'Ouest par le Haut-Boulonnais. Cette plaine du Calaisis est dite encore plaine des Watringues, par suite des nombreux canaux qui la sillonnent.

La superficie est encore moindre que celle du Bas-Boulonnais, elle est de 400 kilomètres carrés.

Cette région, conquise sur la mer, en est séparée par des dunes qui forment des digues naturelles la protégeant contre l'envahissement des eaux au cours des hautes marées d'équinoxe.

La fertilité de cette région est remarquable; elle est due aux limons qui recouvrent le sol.

Le terrain est presque partout argileux, contient des sables, des graviers et des fragments de coquillages.

Le calcaire est parfois insuffisant, de même que l'acide phosphorique ; on supplée à ces insuffisances par l'apport d'engrais et d'amendements.

Les animaux sont plus volumineux et d'un tempérament plus lymphatique en raison de la nature tour-



beuse du sol, de son état acide, et de l'absence ou de l'insuffisance des phosphates de chaux.

Après ce court aperçu géologique, on peut dire que le cheval boulonnais doit au sol calcaire et fortement minéralisé, son ossature puissante et solide, son innervation remarquable qui fait de lui un cheval aux allures relevées, auxquelles s'ajoute un caractère ardent et tenace.

Son voisin, le cheval de trait du Nord, possède beaucoup moins de sensitivo-motricité ; il est plus massif, car tendant vers le cheval belge que l'on peut considérer comme son cousin germain.

En rattachant la couche arable aux couches dont elle provient, nous étudierons son action sur le cheval boulonnais.

Le Boulonnais est un noyau de terrains jurassiques, enclavés dans les terrains crétacés du Nord de la France.

Le Boulonnais jurassique mesure 30 kilomètres du Nord au Sud sur la mer ; il se profile depuis Wissant (entre le Blanc-Nez et le Gris-Nez) au Nord, jusqu'à Nefchâtel au Sud.

Vers l'intérieur il occupe 25 à 30 kilomètres, jusqu'à la source de la Liane à l'Est, sa configuration géographique correspond à celle d'un triangle équilatéral d'environ 30 kilomètres de côté.

Vu dans son ensemble le territoire jurassique forme une dépression sur laquelle sont assises les forêts de Boulogne, de Desvres et d'Hardelot ; c'est cette dépression que l'on désigne sous le nom de Bas-Boulonnais par opposition à un bourrelet périphérique de col-

lines crayeuses qui la dominant et constituant le Haut-Boulonnais.

On pourrait faire remarquer que d'autres contrées du département du Pas-de-Calais, quelques localités du Nord et de la Somme produisent des chevaux Boulonnais qu'on ne distingue pas de ceux de l'arrondissement de Boulogne ; mais si ces régions ont pu faire des chevaux de forte taille dans tous les temps, elles ont eu besoin d'améliorer leur sol par l'apport de marnes calcaires, par des travaux d'irrigations et de recourir au croisement, cette méthode de reproduction amenant toujours des changements dans une race ; donc elles auront dû faire appel à un sang étranger pour faire parvenir les sujets indigènes à une perfection à laquelle étaient arrivées celles du Boulonnais par l'action seule des influences naturelles du pays.

Les chevaux Boulonnais ne sont d'ailleurs pas les seuls bons chevaux de trait produits en France sur les terrains secondaires ; il suffit de citer le cheval Augeron, le Nivernais ; de même les régions de Bourges, d'Issoudun, une partie de la Bourgogne livrent tous les ans une grande quantité d'animaux au commerce.

#### MODE D'ACTION DES TERRAINS JURASSIQUES.

Ont-ils une action directe ou indirecte, c'est-à-dire agissent-ils par quelques principes particulièrement favorables à la production des animaux ? ou bien est-ce seulement par leur fécondité, par la faculté de produire de bons fourrages ?

L'influence de la composition chimique des terres est moins facile à expliquer que celle de leur disposition géologique.



Il y a dans le sol des quantités d'agents qui ne dévoilent leur présence que par les effets exercés sur les animaux.

Ce rapport entre la fertilité du sol et la perfection des races domestiques quant à la taille et au poids, est mis en évidence par les résultats que les cultivateurs de Picardie ont obtenus en améliorant leur terre arable.

Chaque pays communique à l'animal un cachet particulier : énergie, finesse, physionomie, qu'il n'est pas facile de créer là où il ne se montre pas spontanément, mais en améliorant le sol pour donner aux fourrages une meilleure qualité et en complétant cette action par des soins hygiéniques, on arrivera à conférer aux animaux à peu près toutes les qualités que nos besoins réclament.

#### INFLUENCES ATMOSPHÉRIQUES.

A citer encore les influences atmosphériques qui sont un excellent facteur aidant à l'élevage du cheval dans cette région de la France.

Un climat chaud et sec n'est pas favorable à l'élevage du cheval de forte taille ; aussi ne rencontrons-nous pas dans les régions chaudes de la France, telles que la Provence, des centres de production chevaline.

Si les pâturages sont maigres et secs, la taille du cheval est réduite ; il est sec et nerveux ; nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur les races du Midi, et nous verrons que leur structure correspond au cheval de selle, ou au cheval de trait léger, mais nullement au cheval de gros trait.

Dans les pays humides, à climat maritime, les pâturages sont d'excellente qualité, le cheval bien nourri a des formes amples et les durs travaux de la culture et des charrois ne l'effrayent nullement.

Ceci explique l'extrême diversité des types de chevaux, à telle enseigne qu'un profane en ethnologie chevaline ne saurait définir la provenance des chevaux, très divers, nés en France, et rassemblés chaque année au Concours général des reproducteurs, à Paris.

Dans le Boulonnais, le climat océanique s'accuse nettement, les vents qui prédominent sont les vents pluvieux de l'Ouest.

Les vallées orientées de l'Est à l'Ouest sont balayées par des courants d'airs venus du large, et chargés d'émanations salines dont l'influence sur la vigueur de la race chevaline est considérable.

Elles constituent sans aucun doute un tonique excellent, c'est un agent énergique aidant l'oxydation du sang dans les poumons, dont le jeu s'amplifie, et le grand principe de biologie « la fonction crée l'organe » s'affirme.

Durant l'été, les ardeurs du soleil sont tempérées par la proximité de la mer qui donne aux plantes fourragères et aux graminées une sapidité particulière qui les fait rechercher par tous les herbivores.

Les pluies sont fort abondantes, et augmentent à mesure que l'on s'avance à l'intérieur des terres, car aucun obstacle sérieux ne se dresse pour arrêter les vents.



En résumé, le climat est plutôt doux, sans grands écarts de température et surtout pluvieux.

Ces conditions diverses, coteaux bien exposés, région humide et sous-sol imperméable conservant l'humidité après les plus longues sécheresses, sont tout à fait favorables à l'établissement des pâturages.

Les prairies où foisonnent les graminées, à côté des légumineuses, se rencontrent non seulement au fond des vallées, mais sur les pentes des coteaux qui restent verdoyants durant toute l'année grâce à l'humidité fournie par le sous-sol.

Les légumineuses tiennent le premier rang. Dans le Boulonnais on réserve une grande place aux assolements par les trèfles, la minette et un mélange de vesces, de pois et de feverolles auquel on donne le nom de warats.

#### AMÉLIORATIONS DU MILIEU.

Le sol du Boulonnais est, avons-nous dit, imperméable par suite de l'existence de couches d'argile.

Son drainage est nécessaire en de nombreux endroits ; aussi rencontrons-nous dans cette région une multitude de fossés, rejoignant de petits canaux dénommés en Flandre « Watergands ».

Le grand souci de nos fermiers est de bien curer les fossés qui entourent leur pièces de terre, afin de faciliter l'écoulement des eaux.

D'autre part, si le sol est pauvre en chaux et en acide phosphorique, il serait utile de combler cette déficience par des apports plus fréquents et plus abondants de scories de déphosphoration et de superphosphates de chaux.

C'est ainsi que l'on voit les fermiers boulonnais épandre de la marne sur leurs terres ; car ainsi, en même temps que du calcaire, on a un apport de phosphate qui est surtout utile pour les terres arables.

La présence de l'élevage du cheval dans le Boulonnais est due aussi à des causes locales ; ce qui rend la production rémunératrice, c'est le faible coût de l'élevage et la facilité de la vente.

L'élevage coûte peu parce que les pâtures sont peu étendues, et parce qu'on utilise les juments et les poulains pour les travaux des champs et pour les transports ; la vente est relativement facile parce que les chevaux de ces pays sont recherchés au dehors par la culture et le roulage, et parce que les régions voisines font une grande consommation de chevaux.

D'une façon générale, à côté de l'élevage du cheval, on trouve celui des bêtes à cornes qui lui est subordonné. Le bovin a l'avantage de consommer les herbes que ne recherchent pas ou que refusent les animaux de l'espèce chevaline.

A côté du cheval Boulonnais nous trouvons l'élevage de la vache Flamande, surtout dans la région du Calaisis qui, avec ses Watergands tend à s'identifier avec le pays flamand.

Ces deux spéculations sont menées parallèlement.



DEUXIÈME PARTIE

—

ÉTUDE ZOOTECHNIQUE

—

## CHAPITRE PREMIER

---

### Les origines du cheval boulonnais

---

Sanson dans une communication à l'Académie des Sciences, le 6 décembre 1869, a donné une classification des chevaux domestiques longtemps demeurée classique.

Cette classification est basée sur les faits acquis par l'histoire des migrations des populations humaines et de leurs invasions, dans lesquelles les chevaux ont joué un si grand rôle.

Sanson s'est appuyé sur les études paléo-ethnologiques, et a constaté des rapports étroits dans la dispersion des races humaines et la répartition des espèces animales qui accompagnent l'homme dans ses migrations.

Il rattache le cheval boulonnais d'aujourd'hui au type « *Equus Caballus britannicus* », le place dans les brachycéphales. On retrouve des représentants de ce même type en Angleterre; le cheval noir (Black-horse), le cheval de Norfolk, le Suffolk-punch.



Ainsi que nous le verrons plus loin, les chevaux Boulonnais datent de l'introduction des chevaux orientaux par l'armée de César en Morinie, lors de ses préparatifs de débarquement en Grande-Bretagne.

Sanson combat cette théorie. Sans insister, dit-il, « sur la singularité d'une telle dérivation, dans l'état de nos connaissances sur la caractéristique des races, je me suis borné à établir d'après les documents historiques, que la cavalerie de César, au moment considéré, n'était point composée de chevaux orientaux comme l'avait cru Viseur »...

« Les chevaux du type actuel des Boulonnais existaient déjà dans le pays ».

Ce qui pousse Sanson à soutenir l'identification de la race Boulonnaise avec les chevaux d'Angleterre, ce sont les résultats de certaines fouilles exécutées dans le lit de la Liane en 1887 pour l'établissement d'un nouveau viaduc de chemin de fer.

On trouva des objets de toutes sortes et de tous les temps, depuis des débris de poterie jetés par dessus bord des trirèmes romaines jusqu'aux épaves des bâtiments de la flotille de Napoléon 1<sup>er</sup>.

A côté, on déterra des os humains et d'animaux, surtout des squelettes de chevaux et de bœufs.

Les os des bœufs sembleraient appartenir à la race flamande actuelle.

Pour ce qui est des os de cheval, voici ce que nous dit E. T. Hamy, ancien professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle :

« Les os du cheval sont : un crâne presque entier, un occipital séparé, deux atlas, une sixième cervicale, deux

lombaires, un sacrum, une omoplate, un humérus, un radio-cubitus et une phalange antérieure, un fémur droit, une diaphyse et une épiphyse inférieure de fémurs gauches.

« Le crâne atteint 0 m. 550 de longueur et 0 m. 200 de largeur maxima. Le crâne du cheval Boulonnais étudié à Lyon par Cornevin atteignait 628 millimètres de longueur et 208 de largeur maxima.

« Un tel écart dans les mesures pratiquées sur les deux sujets doit s'expliquer surtout par la différence qu'ils présentent au point de vue de l'âge ; le cheval du musée de l'École Vétérinaire de Lyon étant adulte, tandis que celui des alluvions de la Liane n'a point dépassé trente-six mois.

« Il existe en outre, entre les deux sujets mis en présence, des différences ethniques fort sensibles. M. André Sanson, auquel j'ai montré la tête de Boulogne, y a, en effet, reconnu la juxtaposition de caractères qui appartiennent non seulement à la race boulonnaise, mais aussi à la race flamande, sa voisine vers le Nord, avec laquelle elle contracte encore aujourd'hui de si fréquentes unions ».

Sanson dit qu'on serait là en présence d'un métis, tel qu'il s'en produit couramment dans la population chevaline du Nord de la France entre le cheval Flamand, qui est une des variétés de la race Frisonne (*Equus caballus frisius*) et le cheval Boulonnais qui, de son côté, appartient à la race britannique (*Equus caballus britannicus*).

Ce fait prouverait bien d'après Sanson l'existence de la race *Equus caballus britannicus*.



Un autre auteur, M. Charles, se rallie aux idées de Sanson, et dit aussi que la race Boulonnaise est bien d'origine anglaise, race qui aurait pris pour habitat l'isthme occupé actuellement par le Pas-de-Calais et la Manche, et qu'elle serait restée en partie sur le continent pour constituer la variété dite Boulonnaise.

On doit bien reconnaître que cette race ne s'est jamais éloignée du bord de la mer, soit que le climat maritime lui fût nécessaire, soit que les prairies salées lui fussent indispensables.

En 1850, Havez de Montlavile dans sa « Physiologie de toutes les races de chevaux du Monde » émet l'hypothèse que la race Boulonnaise est vraisemblablement d'origine Anglaise, car, dit-il, on ne commence à parler de ces chevaux qu'après les premières incursions des Anglo-Saxons qui, sans doute, les ont amenés sur le littoral français.

Moll et Eugène Gayot en 1861 soutiennent que le cheval de gros trait n'a pas d'autre origine que celle du cheval Arabe ; donc, pour eux, le Boulonnais viendrait de l'arabe.

Ces deux auteurs résument leur opinion en ces termes : « Le cheval de pur-sang c'est le madrier en cœur de chêne, le cheval de race commune, une poutre de bois blanc ».

En effet, le premier résiste aux mauvaises influences en raison de sa vitalité, on comprend qu'il les conserve et les transmette ; l'autre cède, au contraire, parce que affaibli, dans le principe même qui constitue l'espèce dans la force qui a créé cette dernière, il offre prise, par tous les pores, aux agents extérieurs, à tou-

tes les causes de dissolution qui pèsent sur les organismes vivants. On peut s'expliquer maintenant pourquoi il ne reste pas lui-même dans les différentes migrations qu'on lui impose, pourquoi il ne répète par ses formes, ses caractères, toute son amplitude, pourquoi il n'est pas boulonnais dans le Perche, percheron en Franche-Comté, breton au Poitou, vers le Midi, que sais-je, tandis que le cheval de pur-sang « race universelle », comme l'appelait Mathieu de Dombasle, se reproduit partout le même quand les mêmes soins le suivent et l'entourent là où on le transporte.

Le cheval de trait pour Moll et Gayot n'est pas un type dans toute l'acception du mot ; ce serait simplement un résultat correspondant à des besoins spéciaux, facilement obtenu en des contrées humides, sur de grosses terres qui produisent de grosses nourritures.

Ce second animal, créé par la main de l'homme pour des exigences temporaires.

Ch. de Sourdeval dit : « La race boulonnaise autrefois renommée pour les dextriers de la chevalerie, a depuis le commencement de ce siècle, indéfiniment grossi ses individus, pour leur assurer le premier rang, non pas dans les tournois, dans les joutes armées et courtoises, ni sur les hippodromes, mais au timon des plus lourdes voitures de roulage.

Cette race, depuis qu'elle a quitté sa bonne et simple nature primitive, a suivi à peu près les chances de la grenouille de la fable « qui s'étend, et s'enfle, et se



travaille, disant : Regardez bien, ma sœur, est-ce assez ? Dites-moi, n'y suis-je point encore ? M'y voilà ! »

Ces auteurs prétendent que le cheval boulonnais, comme tous les chevaux de trait, n'est pas un type ; ils entendent par type la faculté de se reproduire d'une manière constante en dehors des influences locales et des circonstances particulières qui le produisent et le façonnent.

Moll et Gayot disent que le cheval de trait est l'antipode du cheval de pur-sang qui, lui, est le prototype de l'espèce; l'autre n'est que l'expression d'un besoin, le résultat de modifications profondes dues à des influences locales et spéciales.

Mais nous pouvons dire : toutes ces modifications ont tellement évolué que chaque race de trait a ses caractéristiques bien définies, la différenciant nettement des races voisines, comme d'ailleurs les races dites de « sang pur » se différencient elles-mêmes les unes des autres.

Viseur, dans son très beau travail sur la race chevaline boulonnaise, émet une opinion concordante avec les idées de Moll et Gayot; pour lui, le boulonnais proviendrait de la cavalerie Romaine lors de la conquête des Gaules par Jules César, ou mieux, l'Arabe qui constituait le plus grand effectif des chevaux de César serait la véritable souche de nos boulonnais actuels.

Un des arguments de Viseur est le silence de César sur la reproduction chevaline en Morinie, nom de l'ancienne province qui nous occupe, car César s'attachait

surtout à relater dans ses écrits toutes les populations chevalines des pays qu'il traversait.

En Morinie, il n'y aurait donc pas eu à ce moment une race chevaline importante dans cette région. Si l'espèce chevaline était représentée, elle devait l'être en nombre tout à fait minime.

C'est en 699 en l'an de Rome, c'est-à-dire 55 ans avant notre ère, que la cavalerie de César posa ses premiers cantonnements en Morinie.

Viseur fait remarquer avec juste raison que le cheval de trait était délaissé par les anciens auteurs, qui n'ont pas plus étudié la race boulonnaise que la race percheronne, ce qui montrerait, une fois de plus, que les races de trait ne sont pas d'un temps bien reculé, tandis que ces auteurs s'occupent avec complaisance des races légères et des chevaux de route.

On aurait donc eu une véritable évolution du cheval arabe, en cheval boulonnais de notre époque, qui est le modèle du cheval de trait, tandis que l'arabe a la conformation du coursier.

Un témoignage important, dit Viseur, est la constante réussite des produits de l'accouplement de l'arabe avec la boulonnaise, réussite non seulement des premiers métis, mais des seconds, mais des troisièmes et des métis entiers.

« Le cheval oriental s'est donc morinisé en Morinie; ses formes, son tempérament, ses aptitudes se sont modelées insensiblement, inéluctablement, selon les exigences de la nature, avec ou sans le concours de l'homme, et il est devenu, notre boulonnais, nouvelle et éloquente démonstration que dans toute entreprise



zootechnique, on doit toujours tenir compte du milieu, le faire combattre avec soi et s'assurer la victoire en y adaptant le but que l'on poursuit. »

Ce fut au xvii<sup>e</sup> siècle que notre race prit le nom sous lequel on la désigne aujourd'hui ; les animaux, à cette époque, avaient une forme rustique, mais étaient surtout vigoureux et beaucoup moins gros que le boulonnais actuel.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, la forme du boulonnais est toujours commune, et, vers 1765, l'Administration des Haras s'occupe d'agrandir l'espèce, des écrivains de la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle nous montrent que la race boulonnaise n'a été « infiniment grossie qu'à partir du début de ce siècle ».

On a essayé, au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, de produire dans le boulonnais le cheval fin, tous les essais ont échoué, car le milieu et le travail demandé orientaient le cheval de préférence vers le type large et grand.

C'est donc un fait tendant encore à prouver la véritable descendance du Boulonnais de l'Arabe.

Au xix<sup>e</sup> siècle, le cheval boulonnais a subi deux changements essentiels dus à l'introduction, dans la France du Nord, d'une culture nouvelle, celle de la betterave à sucre, et à l'ouverture de débouchés importants en France et surtout à l'étranger.

Nous allons donc nous étendre sur ces transformations, car elles nous amènent au type actuel du Boulonnais.

Nous avons vu qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, il était un cheval de taille moyenne capable de traîner de petites charges au trot ; au xix<sup>e</sup> siècle, son format a augmenté consi-

dérablement, et il va jusqu'à peser 900 kilos et plus ; il devient à ce moment le type même du cheval de gros trait.

D'où opposition classique du Boulonnais avec le Percheron, le premier était le type du gros trait et le second celui du trait semi-gros ou semi-rapide.

C'est ce que Richard du Cantal, en 1835, a fort bien noté : « Nos chevaux de trait, écrit-il, que l'agriculture a perfectionnés sans l'intervention de l'Etat par son usage et son commerce sont très distincts les uns des autres, il sont, de plus, très propres aux diverses spécialités de service auxquelles ils sont employés.

« Ainsi la forte race boulonnaise, si puissante pour le gros trait, ne sera jamais confondue avec la percheronne légère, si précieuse pour les postes et les messageries.

« La première a la tête forte, étroite, l'encolure épaisse, les épaules grosses, le dos et les reins courts et larges, la croupe arrondie et fortement musclée ; ses membres sont vigoureux et d'aplomb ; elle fournit des individus du plus beau type connu de puissance musculaire.

« La conformation du cheval percheron, plus léger, a quelque analogie avec celle du Boulonnais ; sa tête est carrée, son encolure est un peu forte, le garrot moyennement sorti, le dos et les reins sont courts, le côté est bien arqué, la croupe arrondie et bien musclée, les membres sont forts et nerveux, la robe est généralement grise. »

Cependant, ce n'est pas pour satisfaire aux besoins



nouveaux des entreprises de transport que le Boulonnais a été grossi.

Le Boulonnais, né dans le Nord de la France, avant d'être vendu aux voituriers, passait quelque temps, afin de terminer son développement, dans les grandes exploitations agricoles du Nord, de la Picardie, de l'Île-de-France.

Mais, depuis 1909, la culture de la betterave à sucre n'a cessé de croître dans ces régions, au point de prendre le premier rang dans la production agricole du pays ; d'où travaux multiples et transports lourds et rapides ; les Boulonnais grossirent pour répondre à cette nécessité.

De ce fait, le cheval boulonnais se trouvait très bien adapté aux besoins de ses seconds acheteurs, chez qui il terminait son existence, les camionneurs des grandes villes et les entrepreneurs de transports.

Ceux-ci ont demandé des chevaux de plus en plus gros, aussi le Boulonnais a-t-il trouvé des débouchés chaque jour plus importants.

Cela est si vrai que presque toutes les régions qui élevaient le cheval de trait se sont efforcées de faire naître des animaux lourds et volumineux, c'est-à-dire du même type que le Boulonnais.

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les étalons boulonnais ont été recherchés dans la région du Nord, l'Ardenne, le pays de Caux, le Perche, la Vendée, la Franche-Comté.

Il en résulta qu'il ne resta plus assez d'étalons du pays, et que le Boulonnais dut faire appel, jusqu'en 1885, à de médiocres étalons rouleurs venus chaque année de Belgique.

Mais les résultats obtenus étaient totalement en-dessous du but cherché, les nouveaux produits méritaient bien le nom vulgaire de « bâtards », on avait des animaux décousus, ne répondant à aucune forme véritablement ethnique.

Les éleveurs et les Pouvoirs publics s'émurent d'une telle manœuvre, et la loi du 15 août 1885 mit un terme à l'emploi des étalons rouleurs venus de l'étranger ; cette loi vint à point, car les produits avaient une qualité qui baissait ; il y eut alors une régression très nette du cheval boulonnais.

A l'heure actuelle, le Boulonnais et le Percheron se ressemblent fort, et c'est du Boulonnais que le Percheron s'est rapproché.

L'histoire du cheval boulonnais au XIX<sup>e</sup> siècle est en somme un bon exemple de l'influence que la consommation exerce sur la production.

En utilisant des animaux forts et vites, le prix de revient des transports se trouvait diminué, car, de cette façon, le nombre des chevaux de chaque attelage peut être réduit et la nourriture, qui est toujours horriblement coûteuse, devenait d'un prix global moindre, car deux chevaux qui font le travail de trois ne mangent pas comme trois, et d'une manière générale ne coûtent pas l'entretien de trois chevaux.

Enfin ! nous avons voulu connaître les idées des compétences actuelles sur les origines du cheval boulonnais.

Nous voulons citer notre distingué confrère, M. Savagner, vétérinaire régional du Pas-de-Calais, et M. Emile Duchâteau, le grand éleveur, ancien éta-



lonnier, que ses connaissances ont amené à la présidence du Syndicat hippique boulonnais, en remplacement du regretté Albert Level, qu'une mort aveugle enleva à l'élevage boulonnais et à tous les siens.

Les opinions de MM. Savagner et Duchâteau concordent en tous points avec les idées de Viseur, c'est-à-dire qu'eux aussi placent le cheval arabe à la base de la race boulonnaise.

Nous les remercions très sincèrement d'avoir bien voulu nous éclairer sur ce point.

## CHAPITRE II

---

### Le cheval boulonnais de nos jours

---

#### Standard

La description ethnique du cheval boulonnais a été donnée par M. Viseur dans son traité de « l'Histoire de la race chevaline boulonnaise ».

« Sanguin, nerveux, il a la peau fine, sillonnée d'arborisations veineuses, très apparentes lorsqu'il est en action ; tête courte, relativement forte, et le paraissant plus encore sur l'animal amaigri parce qu'elle est restée sans changement appréciable, pendant que le reste diminuait.

Front large à surface plane, quelquefois bombé, mais la courbe se prolonge rarement sur le chanfrein.

Branches des maxillaires bien écartées donnant libre jeu au larynx et à la fonction respiratoire.

Oreilles bien placées, de longueur moyenne, raides comme la queue, dénotant l'énergie.

Œil vif, parfois un peu voilé sous la paupière trop épaisse ; bouche petite, naseaux bien ouverts, avec les ailes du nez mobiles ; tourpet fourni, crinière soyeuse, de longueur variable, flottante, à moins que par des soins spéciaux on l'ait dirigée d'un seul côté ; enco-



lure épaisse, parfois rouée, ce qui la fait paraître plus courte qu'elle n'est, et retire à l'attache de la tête la distinction que l'on observe chez la femelle ; garrot suffisamment haut, mais perdu sous les masses musculaires qui l'entourent.

Epaule bien sortie, offrant une bonne surface d'appui au collier, inclinée sans excès comme il convient pour unir une allure accélérée ; bras et avant-bras dessinant des saillies musculaires dont le développement s'explique par leur rôle qui est de maintenir par leur tension la position debout, d'empêcher la fermeture de l'angle scapulo-huméral et de contribuer directement à la progression ; il est à remarquer, en effet, que tout animal qui gravit une colline, ce qui est presque toujours le cas dans le Boulonnais, se tire fortement avec les membres antérieurs, en même temps qu'il se pousse par ceux de derrière.

L'avant-bras long, le canon court, sont légèrement obliques de haut en bas, d'avant en arrière, et mettant l'animal dans la position dite sous lui du devant.

Poitrine vaste dans toutes les dimensions, pouvant loger un cœur à puissantes pulsations et un poumon prêt à suffire à tous les besoins de l'hématose.

Côte longue, arrondie, c'est-à-dire arquée, reins larges et courts, hanches assez souvent peu saillantes, croupe charnue partagée dans son milieu par un sillon qui la fait dire double, modérément oblique.

Queue bien attachée, muscles de la cuisse volumineux avec peu de tissu conjonctif ; jarret sec, épais et large, surtout chez le mâle ; articulations nettes, tendons fermes, bien détachés, crins modérément fournis en arrière des boulets, pieds bien formés.

« C'est la forme boulonnaise la plus naturelle et la plus condensée, tout y est l'image du parfait équilibre de l'âme du corps, de la taille et du poids, de la force et de la rapidité ; elle est l'expression du cheval du présent comme de l'avenir, c'est-à-dire de celui qui, dans chaque race, associe ou associera la plus haute corrélation de force, de vitesse et de beauté. »

La robe, d'après le livre généalogique, varie du gris pommelé au gris fer, mais l'on rencontre également des alezans et des noirs, quelquefois même des bais, dont proviennent les animaux teintés généralement estimés.

La robe de nos Boulonnais, passionnant l'esprit de nos éleveurs, fera d'ailleurs l'objet d'un chapitre spécial de notre travail.

### Mensurations

- H : Taille au garrot en centimètres.
- P : Poids du cheval en kilogs.
- I : Indice de compacité (quotient du poids en kilogs, par le nombre de centimètres de la taille au-dessus du mètre).
- L : Longueur scapulo-ischiale en centimètres.
- S : Vide sous-sternal.
- T : Périmètre thoracique.
- C : Périmètre du canon.
- G : Périmètre du genou.
- J : Périmètre du jarret.
- M : Largeur de la tête aux orbites.
- N : Largeur de la tête.
- O : Largeur de l'angle postéro-supérieur de l'épaule à la hanche.



Nous avons pu faire ces quelques mensurations, grâce à l'amabilité des fermiers boulonnais, qui ont mis leurs animaux à notre disposition. Nous les en remercions ici très vivement.

Toutes ces mensurations sont prises sur des animaux inscrits au Stud-Book.

Les résultats que nous avons obtenus concordent en tous points avec la remarquable description de Viseur ; entre toutes les mensurations, il faut remarquer la capacité de la poitrine ; en effet, son périmètre par rapport à la taille a été signalé avec raison comme donnant la mesure non seulement de la masse, mais aussi de la force.

|  | H   | P   | I    | L   | S  | T   | C  | G  | J  | M  | N  | O  |
|--|-----|-----|------|-----|----|-----|----|----|----|----|----|----|
| Juments ...  | 169 | 740 | 10,7 | 174 | 88 | 220 | 27 | 45 | 55 | 25 | 66 | 71 |
|  | 157 | 650 | 11,4 | 170 | 71 | 208 | 25 | 40 | 50 | 21 | 64 | 68 |
| Etalons .....  | 155 | 655 | 11,9 | 165 | 68 | 206 | 25 | 41 | 50 | 22 | 60 | 67 |
|  | 159 | 760 | 12,8 | 173 | 77 | 230 | 27 | 44 | 55 | 24 | 63 | 70 |
| Poulains de<br>moins de 1 mois                               | 103 | 45  | »    | 76  | 68 | 101 | 16 | 27 | »  | »  | »  | »  |
|  | 107 | 76  | »    | 85  | 69 | 110 | 16 | 29 | »  | »  | »  | »  |
| Ces mensurations donnent comme moyenne<br>pour les juments : |     |     |      |     |    |     |    |    |    |    |    |    |
|  | 160 | 682 | 11,1 | 169 | 75 | 202 | 25 | 42 | 52 | 24 | 63 | 68 |

### Qualités du cheval boulonnais

Evidemment, si le Boulonnais est apparenté à l'Arabe, il est cependant véritablement différent de celui-ci, si souvent chanté par les poètes ; ce n'est pas un coursier fringant, c'est un travailleur patient et

robuste, c'est le type parfait du cheval à deux fins ; attelé à une voiture légère il saura trotter de longues heures ; du reste, avant la création des lignes de chemin de fer, nos mareyeurs n'utilisaient que le Boulonnais pour amener la marée de Dieppe ou de Boulogne à Paris.

Son ensemble inspire ces deux qualités primordiales : souplesse et résistance ; ses membres courts, à articulations puissantes, sa poitrine large et profonde contenant de vastes poumons et un cœur sans défaillance, sa tête courte et élégante font bien ressortir ces deux qualités.

La douceur de notre cheval est extrême, un étranger hésite à s'approcher d'une belle jument ou d'un fort étalon boulonnais, mais si on s'avance, la bête semble demander quelques gourmandises.

C'est un cheval facile à manier, qu'une femme, même un enfant, peuvent conduire. La sensibilité aux guides est extrême.

Cette douceur tient à la race, mais aussi à la région ; nous avons vu qu'elle était accidentée et les flancs de coteaux exigent un cheval très adroit, agile et nerveux, mais aussi très soumis à la main, afin d'être très obéissant aux moindres commandements de l'homme.

Cette qualité de douceur de notre Boulonnais supplée au manque de bons ouvriers d'autrefois qui conduisaient les chevaux avec méthode et amour pour eux.

La rusticité s'explique par leur origine orientale et par leur mode d'élevage.



Dans le Boulonnais, les hivers sont longs, froids et humides, neigeux, et, de plus, les variations de température sont violentes et brusques.

Toutes ces causes climatériques procurent aux chevaux la vigueur et l'entraînement qu'ont les populations sauvages ou vivant du moins largement au dehors, et supportant toutes les intempéries.

Tout comme le Docteur Regnault a démontré les affinités existant entre les populations humaines et animales, tant dans la région des Causses, du Lot, que dans celle des Ségalas, on peut faire, dans le Boulonnais, un certain rapprochement entre le type de nos chevaux et ceux qui les élèvent.

Distinction dans la physionomie, muscles larges, saillants, particulièrement aux membres postérieurs, extrémités solides et bon aplomb.

Ne sont-ce point les qualités de nos éleveurs, tout au moins des fermières qui, durant toute la grande tourmente, leur ont permis de faire face, dans leur exploitation, à tous les événements.

L'homme, en revenant de la guerre, a trouvé une fortune, qu'il doit à la fermière boulonnaise à la tête énergique et aux muscles solides.

### **Aptitudes**

Le cheval boulonnais présente les caractères des chevaux de gros trait et de trait mixte.

Le type parfait du cheval de gros trait n'est pas dans les limites extrêmes de l'hypermétrie ; le format le

plus convenable, d'après M. le Professeur Dechambre, oscille autour de 640 kilogs, qui est d'ailleurs le poids théorique du cheval mesurant 2 mètres de périmètre thoracique.

D'après nos mensurations, nous voyons que le cheval boulonnais répond bien à cette donnée.

Grâce à leur masse, les gros Boulonnais peuvent traîner de lourds fardeaux.

Ce cheval, au premier coup-d'œil, sous sa masse ramassée et fournie, nous montre le type à intensité de contraction ; les éléments de largeur et d'épaisseur prédominent sur l'élément de longueur.

Le Boulonnais est le type du démarreur ; il se ramasse sur lui-même, tous ses muscles se contractent et la charge se déplace.

Le service de wagonniers, consistant, dans les gares, à démarrer des wagons en quelques coups de collier, est le propre d'un lourd bréviligne.

On peut aller jusqu'à comparer la mise en action d'un Boulonnais à celle d'un explosif qui éclate.

La détente puissante des chevaux de gros trait, comme les Boulonnais, a même pu les faire qualifier « d'explosifs » par opposition aux gros chevaux longilignes vivant à côté de lui, tels que le Flamand, le Belge, le Clydesdale, qui sont beaucoup mieux adaptés au service de halage ou du labour qu'à celui du démarreur et de la traction du véhicule.

Le tractionneur sur câble ou attelé à la charrue sera sans inconvénient un longiligne à étendue de contraction, car il travaille suivant un mode tout différent



du premier, il agit sur le collier par une pression lente et continue, son action est gradative et non explosive.

D'où les dénominations de « gradatifs » et « d'explosifs » pour différencier ces deux sortes de chevaux par leur mode de travail.

Le petit Boulonnais conviendra aussi pour les services mixtes, tels que les services de livraison dans les villes, les entreprises de camionnage.

Dans ces modes d'exploitation, on diminue la charge tout en conservant la vitesse.

Chaque année, au concours de Boulogne-sur-Mer, qui se tient dans la première quinzaine de juillet, une épreuve est réservée aux juments dites « postières » ; là, on voit défilier, au grand trot, des breaks, tirés par une ou quatre superbes juments attelées à la Daumont.

L'armée ne dédaigne pas non plus nos chevaux boulonnais ; le petit Boulonnais est tout indiqué pour traîner les canons, car, pour ce service, il faut des animaux rablés, ayant de la vitesse tout en montrant de l'endurance, afin de permettre des déplacements rapides.

L'étalon boulonnais semble être améliorateur des races de trait que l'on ne veut pas affiner à l'extrême.

C'est ainsi que dans de nombreux dépôts de remonte, même autres que ceux compris dans la circonscription de Compiègne, nous rencontrons des Boulonnais ; au dépôt de Cluny, chaque année, un étalon boulonnais fait la monte dans cette région.

Les poulinières de la race boulonnaise doivent être

préférées à toutes les autres. On peut même aller jusqu'à dire qu'avec un étalon de pur-sang arabe, étoffé de préférence, et une poulinière boulonnaise, on peut, en quelques années, obtenir de beaux et excellents chevaux propres aux services de luxe ou de la cavalerie.

Les poulains, de par leur mode d'élevage, sont rustiques ; ils sont aussi une source de revenus pour le fermier qui vend tous les mâles pour ne garder que les femelles, afin de rajeunir l'effectif de son écurie.

#### **Des vues actuelles sur la robe des boulonnais**

La grande question du jour passionnant les éleveurs et enfin tous ceux qui cherchent toujours à améliorer la race boulonnaise est de foncer la robe.

En effet, pour soutenir que la race boulonnaise doit être grise, il ne faut point avoir lu de nombreux textes, ni avoir fait la plus petite enquête chez nos éleveurs, dont les grands-parents avaient tous des chevaux de robe foncée.

La robe claire, dans le Boulonnais, comme dans la plupart des races de trait, a été recherchée à l'époque des diligences et de roulage de nuit.

L'Arabe, le véritable ancêtre du Boulonnais, est un cheval de tout pelage, et si la robe grise est en majorité chez nous, c'est que l'Administration des Haras la maintient d'une façon artificielle par des primes et



des encouragements donnés aux chevaux de cette robe.

Mais si, de nos jours, des efforts méritants se produisent en sens inverse, certains éleveurs font même des sacrifices pour foncer la robe, recherchant des mâles de couleur foncée pour faire saillir leurs juments, et n'hésitant pas à vendre les pouliches claires pour ne garder que celles à robe sombre.

Dans tous les concours, actuellement, des nombreuses primes sont accordées aux animaux de robe foncée.

M. Delattre, le Président du Syndicat Agricole de Desvres, dit, dans un discours prononcé au concours des poulains de Desvres, le 18 septembre 1928, que « La couleur blanche du cheval boulonnais est, au regard des acheteurs, une dépréciation, presque une disqualification, et il importe de l'assombrir pour élever sa valeur marchande sans toucher à la race. »

« Des gens, très bien pensants et très autorisés, ont peur, par notre grande marche en avant, de nous voir faire tort à la race chevaline boulonnaise. A cela, je répondrai : N'ayez crainte, Messieurs, nous avons la ferme volonté de ne pas introduire de sang étranger et de foncer la couleur par nos propres moyens.

« Nous avons, en petit nombre, il est vrai, de bons animaux foncés, mais conservons-les bien précieusement, faisons-les reproduire, ne les vendons pas à l'étranger, qui nous les achèterait très cher, et nous arriverons ainsi à ne produire que des couleurs foncées.

Nous avons du reste, autour de nous, des exemples frappants :

Au Nord, les Belges sont parvenus à éliminer les couleurs claires. Au Centre, les Percherons ont pris les devants depuis longtemps. Au Sud, les Nivernais ont créé de toutes pièces le cheval noir. A l'Ouest, les Bretons ont la livrée foncée.

Restait l'Est, avec les Ardennais, qui obtiennent, maintenant, sur le marché, un succès réel, de sorte que nous sommes complètement entourés par des concurrents bien armés.

Il ne restera bientôt plus en France qu'un seul cheval blanc, ce sera le nôtre.

Nous laissons donc ceux à qui cela plaît continuer à loger à l'Hôtel du Cheval Blanc, et, pour nous, Messieurs les Eleveurs, nous continuerons la sélection dans la robe foncée la plus grande, et la méthode raisonnée de l'amélioration de la race par elle-même.

Nous pouvons dire que l'on peut sans crainte foncer la robe, bien au contraire, les débouchés augmenteront et l'étranger viendra vers nous, car, à ce moment, notre race sera la plus homogène et la plus pratique de toutes les races de trait.

M. Savagner, aux derniers concours de Desvres et de Marquise, a bien remarqué la nette augmentation de robes foncées, ce qui lui permet de dire, dans une lettre adressée à M. Félicien Delattre :

« La robe est nettement plus foncée, les poulains blancs feront bientôt l'exception dans nos concours, ils y trouveront cependant toujours, s'ils ne sont pas ladres, les places qu'ils méritent. »



Tout le secret pour foncer la robe est de conserver, sans se laisser tenter par les prix, les pouliches et les poulains intéressants à ce sujet, et il serait bien extraordinaire que nous ne trouvions pas bientôt une série de mâles qui nous feront faire l'ultime progrès : gris foncé, bien nuancé.

Alors, non seulement le but commercial de l'élevage y trouvera son compte, mais nous aurons écarté tous les dangers de désordres physiologiques que ne manquerait pas d'amener une sélection continue dans le blanc.

### CHAPITRE III

---

#### Les méthodes d'amélioration

---

#### Mode d'élevage du boulonnais depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle

---

La manière dont l'élevage était pratiqué au xviii<sup>e</sup> siècle s'explique à merveille par l'influence du sol et du climat et par l'état de l'agriculture.

Le Boulonnais était essentiellement un pays de pâtures et d'élevages.

Il ne faut pas, pour expliquer cet état de choses, se contenter d'invoquer l'influence combinée du sol, argileux et imperméable, et du climat humide ; ce sont des conditions favorables à l'établissement des pâtures, mais non des causes nécessaires pour les



créer, car, en d'autres pays, comme la Thiérache, on ne constate pas une pareille prédominance des étendues laissées en herbe.

Mais, ici, des circonstances particulières agissaient; René Musset fait remarquer, à juste titre, dans son traité sur l'élevage du cheval en France :

« Dans le Boulonnais, jusqu'en 1777, dit l'arrêté royal de septembre 1778, « les pâturages sont livrés à la merci du public pendant les deux tiers de l'année ; cet abus prend son origine dans les dispositions mêmes de la coutume qui défend (article 131) de clore plus du quint de son fief pour le tenir franc, et ne permet de renfermer qu'une mesure ou cinq quartiers de terre en roture, à la charge même d'y faire une jouissance des rietz et pâturages aux propriétaires qui, depuis le 15 mars jusqu'au 1<sup>er</sup> août, auquel temps elle les abandonne à l'usage du public, ainsi que les prés, soit qu'ils soient fauchés ou non, d'où il résulte que les cultivateurs privés de la seconde herbe de leurs prés et réduits à ne jouir des pâturages que l'espace d'environ quatre mois, perdent plus du tiers de leur produit, et sont obligés ou d'avoir moins de bestiaux ou de multiplier leurs pâtures en diminuant le nombre des terres labourables. »

Musset dit bien que, placés entre ces deux alternatives, les cultivateurs du Boulonnais ne pouvaient hésiter : « Il leur était impossible d'avoir moins de bestiaux ; en effet, il leur fallait des bêtes à cornes pour les engrais, et surtout des chevaux pour les labours. »

Or, nous savons très bien qu'on ne peut labourer en

hiver, et, de plus, les labours, en toute saison, exigent un grand nombre d'animaux ; la nécessité de faire en peu de temps tous les labours, qui sont assez difficiles dans ces terres fortes et sous ce climat humide, obligeait à entretenir beaucoup de chevaux, ou plutôt de juments, par conséquent à avoir beaucoup de pâtures et peu de terres labourables.

Le paysan boulonnais était donc forcé de faire l'élevage comme principal source de revenus, mais la branche la plus intéressante de ce commerce était le produit des juments, et, aussi, le laboureur faisait-il tous ses efforts pour en avoir le plus qu'il pouvait, afin d'augmenter le nombre des poulains. Le Boulonnais n'avait que des juments.

« Le pays, en général, en 1790, dit un Inspecteur des Haras, contient 12.000 juments, ce qui paraît exorbitant pour son peu d'étendue, mais il faut considérer que le labourage et tous les autres travaux ne se font que par des juments et qu'il n'y a de chevaux que ceux qui servent à les sauter. »

Des marchands du Vimeu, de la haute ou même de la basse Normandie, venaient acheter aux foires d'automne les poulains qui étaient âgés de 8 à 20 mois.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'élevage n'a pas varié dans ses grandes lignes, toutefois de légers changements se sont montrés, aussi reproduisons-nous l'étude qu'a faite René Musset de l'élevage du Boulonnais vers 1850 :

« L'élevage du cheval dans le Nord de la France, dit-il, est du type 3, c'est-à-dire que le cheval passe



successivement par trois mains, sauf dans le pays de Caux où elle est du type 2.

« Les époques où les chevaux changent de mains varient fort selon les lieux. »

Les poulinières se rencontrent dans les arrondissements de Dunkérque, Saint-Omer, Boulogne, Montreuil, Abbeville, Neufchâtel, mieux vaut dire le bas pays Flamand, le bas Boulonnais, le haut pays Flamand et Picard.

Le nombre des produits dépassant de beaucoup la quantité nécessaire pour les travaux, la région de Lille, Hazebrouck, Béthune, achètent les juments qui ne servent pas.

Les poulains sont achetés vers 6-8 mois dans le Haut-Pays, où les fourrages sont beaucoup moins abondants ; vers l'âge de 1 an à 18 mois, le Bas-Boulonnais et le Bas-Pays achètent les poulains qui y restent, certains jusqu'à 30 mois.

En moyenne, le Vimeu achetait à 18 mois et revendait vers 3 ans, tandis que le pays de Caux achetait les jeunes poulains de 1 an à 18 mois et achevait l'élevage jusqu'à la vente commerciale.

Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le mode d'élevage ne s'est guère modifié.

De nos jours, on constate, dans le Boulonnais, comme dans plusieurs autres régions productrices, une tendance à pratiquer l'élevage complet, surtout celui des animaux destinés à être vendus comme étalons.

Le Boulonnais se divise donc en centres producteurs et en centres éleveurs.

Le jeune cheval boulonnais est transporté en majeure partie dans les six départements suivants : Pas-de-Calais, Somme, Nord, Oise, Aisne, Seine-Inférieure.

Suivant son sexe et ses aptitudes, le poulain est l'objet d'une sélection et les éleveurs l'éduquent différemment.

L'industrie de l'étalonnage se pratique dans le Vimeux, suivant une tradition qui veut que l'étalonnier se rende chez ses clients antérieurs pour faire le choix des étalons.

Logiquement, l'étalonneur aurait tout intérêt à choisir dans sa propre écurie, il connaîtrait ainsi la valeur du sang de ses animaux ; mais, pratiquement, de nombreuses difficultés apparaissent.

En effet, outre la dépense d'entretien de ce supplément d'animaux à nourrir, il pourrait conserver des animaux médiocres, desquels il ne pourrait se défaire que difficilement.

Enfin apparaît un autre point noir, la consanguinité, car, au bout d'un certain temps, les juments se trouveraient saillies par des étalons issus d'elles.

Bien que l'histoire nous montre quelques effets bienfaisants de la consanguinité, il n'en est pas moins vrai qu'elle peut exercer une influence défavorable sur la fécondité et sur la résistance organique.

La consanguinité est la porte de sortie à certaines tendances familiales ; il faudrait donc que l'étalonnier choisisse très attentivement les reproducteurs après une enquête sérieuse sur leurs caractères familiaux.

L'étalonneur a donc avantage à se rendre aux cen-



très où se trouvent des sujets de la race boulonnaise, élevés spécialement pour l'étalonnage par des cultivateurs habiles et spécialisés.

Le croisement est une opération qui consiste à unir entre eux deux animaux de races différentes ; nous nous occuperons surtout du croisement des Boulonnais avec le cheval de pur-sang.

Viseur a soutenu que l'étalon de pur-sang donnait de bons produits avec la Boulonnaise de volume moyen, car, dit-il, elle en est comme une seconde édition. Pour lui, les mécomptes avec la grosse Boulonnaise seraient plus à craindre.

Vers 1820-1840, le pur-sang fut introduit dans le dépôt d'Abbeville, on y comptait 10 pur-sang ; à la jument indigène, on donnait un étalon de pur-sang, à la fille de celle-ci on redonnait un étalon de pur-sang, et toujours ainsi ; les résultats seuls arrêtaient le croisement dans sa course.

On avait d'assez bons résultats, on obtenait des animaux qui participaient de la force, de l'étoffe, des formes amples et régulières des mères, de l'élégance, de la distinction et de la vigueur des pères ; ces chevaux pouvaient faire un service plus léger, ayant une meilleure allure que le Boulonnais.

Le croisement est à répudier pour plusieurs raisons. Malgré les quelques résultats satisfaisants, on ne peut penser faire une véritable industrie, ou mieux, retirer un grand bénéfice du croisement de la jument boulonnaise avec le pur-sang, car ce qui va nous manquer ce sont les débouchés ; il faudrait, pour

admettre un tel croisement, que l'armée s'engageât à acheter les produits.

D'une façon générale, le croisement d'une race indigène de trait par le cheval dit de pur-sang, a partout amoindri le volume, diminué l'étoffe au point de donner des formes grêles, trop légères à cette race lourde, et aussi a favorisé le développement des tares ; tous ces mécomptes dus au manque d'équilibre du sang et des muscles.

En résumé, il faut répudier le croisement de la Boulonnaise avec le pur-sang et orienter l'élevage vers la sélection bien comprise, sauf quelques exceptions seules, qui seront justifiées par le but poursuivi.

#### LA SÉLECTION

La méthode de reproduction employée de nos jours par les éleveurs boulonnais est la sélection. Ce mot sélection vient du latin « *seligere* », qui signifie : choisir.

Dans le sens plus réduit et plus précis qu'on lui donne en zootechnie, la méthode consiste à faire reproduire des individus choisis au sein même de la race, en vue de la conservation et de l'amélioration de cette race.

On peut distinguer trois modes de sélection : inconsciente, empirique, méthodique.

« La sélection inconsciente est le premier échelon de la multiplication effectuée par les soins de l'homme ; son mécanisme diffère assez peu de celui de la sélection naturelle. Il est vraisemblable que c'est de cette manière que se sont constitués les premiers grou-



pes ethniques. La démarcation des formes sauvages et des formes domestiques est allée en s'accroissant par la fixation des variations utiles à l'homme, et cela a été certainement un des facteurs de formation des races primitives. »

La sélection empirique, comme son nom l'indique, serait le résultat d'une longue expérience doublée d'observations sur les résultats obtenus. Sans avoir des bases très précises, elle a donné jusqu'ici de bons résultats ; c'est, d'ailleurs, la sélection employée par la plupart des fermiers.

La sélection méthodique est réglée avec précision, elle repose sur l'observation, la tradition et le raisonnement scientifique. Ici on n'aura pas à redouter les causes d'erreurs dues à la sélection empirique, qui ne repose que sur la tradition. Cette sélection méthodique est le summum de la sélection. Mais cette sélection ne fera sentir ses bons effets que si on la soumet aux trois règles suivantes formulées par M. le Professeur Dechambre :

- « 1° Connaissance des caractères et race ;
- 2° Appareillement de la conformation et des aptitudes ;
- 3° Elimination des sujets défectueux. »

Ces trois règles se passent de commentaires.

Des moyens pratiques doivent nous aider à nous soumettre aux trois règles précitées, à savoir, pour les deux plus importantes : les Associations d'élevage et les livres généalogiques.

La race boulonnaise a son Association sous le nom

du « Syndicat Hippique Boulonnais », et possède aussi son livre généalogique.

L'étalonnage, qui constitue un chapitre de notre travail, nous montrera bien que la seule méthode d'élevage employée dans le Boulonnais est la sélection, grâce à de nombreux procédés employés pour faire un étalonnage en règle, sans s'éloigner du type de la race.

### Mode d'élevage actuel

#### *Etalonnage*

Au Moyen Age, l'élevage du cheval était pratiqué par la noblesse, qui utilisait les coursiers à la guerre, à la chasse, aux tournois.

La disparition du régime féodal vint porter un coup funeste à cette production.

Devant le manque de chevaux, l'Etat s'émut, et Colbert tenta de remédier à cette situation défavorable en créant, par un arrêté du 17 octobre 1665, l'Administration des Haras.

Des étalons furent achetés à l'étranger, ainsi que de nombreuses poulinières ; ils furent confiés à des propriétaires fonciers, mais les résultats furent minimes.

En 1717, on décida la construction d'un haras ; en 1728, le haras du Pin était construit, et en 1735 celui de Pompadour.



L'amélioration chevaline se poursuit toujours aussi lentement.

L'Assemblée Constituante décida, en 1791, la suppression des haras.

Avant cette suppression, les communes du Boulonnais, du Calaisis, de l'Ardresis l'avaient demandée, car, disaient-elles, « ce système abâtardit la race chevaline boulonnaise, restreint la production, opprime le laboureur et le ruine. »

Napoléon, voulant des chevaux pour faire ses guerres, rétablit, par un décret du 4 juillet 1806 l'Administration des Haras.

De nos jours, les haras sont bien fournis en étalons, car ils achètent les premiers prix des concours à de très hauts prix, que ne pourraient offrir les particuliers.

Les haras ne sont pas les seules Associations s'occupant de la monte ; de nombreux Syndicats d'élevage se sont créés et possèdent eux aussi nos plus beaux spécimens de race boulonnaise.

C'est ainsi que le Syndicat d'élevage de Lumbres, qui fut fondé en 1913, comporte de nos jours des étalons d'une valeur totale de 150.000 francs, dont « Célèbre », qui a été acheté, en 1926, aux enchères du concours spécial de la race de Boulogne pour le prix de 50.000 francs, ainsi que « Décorum », acheté pour le prix record de 60.000 francs.

A citer aussi le Syndicat de Audingham, de Saint-Pol-sur-Ternoise, de Campagne-les-Hesdins.

En résumé, les étalons de race boulonnaise sont fournis par les haras nationaux, ou des Syndicats, et par les propriétaires eux-mêmes.

#### RÉPARTITION DES ÉTALONS

Les étalons utilisés appartiennent aux diverses catégories officiellement reconnues : étalons acceptés, étalons autorisés, étalons approuvés, enfin étalons nationaux.

Un tableau, qui a été mis gracieusement à notre disposition par M. le Directeur du Dépôt de Compiègne, va nous permettre d'embrasser d'un coup-d'œil la répartition de monte des étalons boulonnais appartenant à l'Etat.

Les achats d'étalons effectués chaque année pour combler les vides occasionnés par les morts et les réformes constituent une véritable prime à l'élevage.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 août 1885, tous les étalons particuliers destinés à faire la monte sont soumis au contrôle de l'Administration.

Le haras de Compiègne a toujours été très fourni en étalons boulonnais, ce dépôt possède en outre des Ardennais, des Percherons, des pur-sang et demi-sang.

Il est intéressant de citer quelques chiffres sur l'effectif boulonnais du Dépôt de Compiègne durant ces dernières années ; nous omettrons les années de guerre, car, durant cette période, tout fut bouleversé.



Donc en :

|           |    |         |            |
|-----------|----|---------|------------|
| 1909..... | 42 | étalons | boulonnais |
| 1910..... | 44 | —       | —          |
| 1911..... | 45 | —       | —          |
| 1912..... | 46 | —       | —          |
| 1913..... | 45 | —       | —          |
| 1914..... | 44 | —       | —          |
| 1921..... | 48 | —       | —          |
| 1922..... | 50 | —       | —          |
| 1923..... | 48 | —       | —          |
| 1924..... | 47 | —       | —          |
| 1926..... | 47 | —       | —          |
| 1927..... | 48 | —       | —          |
| 1928..... | 50 | —       | —          |

Il est aisé de constater que depuis la guerre l'effectif s'est accru, et, en moyenne, il se monte à 50 étalons boulonnais.

Parmi les étalons approuvés ou nationaux qui ont particulièrement bien réussi ces dernières années, il faut citer : Régulus, Farnèse, Rhésus, Tolbiac, etc...

De par la composition des stations figurant sur le tableau suivant, il nous est facile de nous rendre compte de la répartition des étalons boulonnais dans les différents départements desservis par le haras de Compiègne.

Dans le département de l'Oise, nous avons 4 Boulonnais ;

Dans le département du Nord, 8 Boulonnais, surtout dans la région Nord du département ;

Dans la Somme, nous en avons 14 ;

Dans l'Aisne, nous n'en avons pas ;

Dans le Pas-de-Calais, le nombre est supérieur à tous les autres départements, nous en comptons 23 ;

Le département de Seine-et-Marne n'en possède pas.

En résumé, c'est le département du Pas-de-Calais qui vient en tête, suivi de ceux de la Somme, puis du Nord et de l'Oise.

### *Alimentation*

Qui donc a dit : « Si je n'avais pas vu la jument faire son poulain, je croirais que c'est le coffre à avoine qui l'a fait » ?

Les uns attribuent cette boutade aux Anglais, les autres aux Arabes. Que l'origine en soit contestée, peu importe, mais son application démontrée dans la formation et l'amélioration de maintes races animales vise tout particulièrement la race boulonnaise.

Depuis longtemps, on a dit que les races améliorées par l'alimentation sont plus durables que celles obtenues par les alliances.

L'alimentation est un facteur dont on peut entretenir la permanence, et non seulement les effets se font sentir sur l'individu, mais aussi sur la descendance.

Dès la naissance, l'allaitement doit être copieux, on devra donc donner aux mères des aliments contenant des propriétés galactogènes, en général très riches en eau, et s'abstenir de leur administrer des médicaments susceptibles de tarir la sécrétion lactée (purgatifs).

Le sevrage se fera de façon lente ; on habituera l'élève à se séparer de sa mère ; celle-ci sera soumise



à une diète légère, et on ne laissera le poulain auprès d'elle qu'à des intervalles plus ou moins éloignés.

Dans nos régions, les fermiers sevrer les poulains dans le courant du mois d'octobre ; à ce moment les jeunes ont 6 mois environ ; ils sont souvent sevrés peu de temps avant d'être vendus ; on les retire de la mère à ce moment-là, afin qu'ils ne dérangent pas leur mère, qui se trouve à nouveau pleine, ce qui pourrait occasionner des avortements.

Après le sevrage, les poulains sont mis en liberté dans un enclos situé non loin de la ferme, afin de pouvoir facilement les surveiller.

Ils passent la nuit dehors, abrités, en cas de mauvais temps, par des hangars situés dans le pré.

On a ainsi d'excellents chevaux, qui résistent fort bien aux intempéries futures ; on pourra croire qu'ils ont reçu une certaine immunité durant leur jeunesse.

Pour les poulains élevés en stabulation, ce qui est très rare, on peut proposer les rations suivantes (d'après Dechambre) :

| Aliments       | De 6 mois à 1 an |           | De 1 an à 18 mois |           |
|----------------|------------------|-----------|-------------------|-----------|
|                | Hiver            | Eté       | Hiver             | Eté       |
| Foin .....     | 3 kilogs         | »         | 5 kilogs          | »         |
| Vert .....     | » »              | 12 kilogs | » »               | 20 kilogs |
| Paille .....   | 6 »              | 6 »       | 6 »               | 6 »       |
| Avoine .....   | 3 »              | 3 »       | 4 »               | 4 »       |
| Carottes ..... | 2 »              | 3 »       | 2 »               | » »       |
| Son .....      | 1 »              | 1 »       | 1 »               | 1 »       |

Il importe de surveiller le régime, de façon qu'il suffise à réparer les pertes de l'organisme.

L'excès de nourriture amène souvent la stérilité, et nombreux sont les exemples de juments primées aux concours qui n'ont, par la suite, jamais donné aucun poulain.

En médecine humaine, on remarque que les obèses, femmes ou hommes, sont en général peu prolifiques.

Comme cause de frigidité précoce, on donne l'embonpoint, qui est la caractéristique de ces juments remportant les premiers prix dans les concours.

La graisse, en s'accumulant, fait plus qu'envelopper les organes génitaux ; elle les pénètre, les étroit, au dedans comme au dehors, réduit le calibre de leurs vaisseaux, et, par suite, l'activité nutritive et fonctionnelle.

On peut aller jusqu'à dire qu'une demi-misère est favorable à la parturition.

Voici ce que rapporte, d'après Virgile, l'Abbé Delille :

*« Au contraire, sitôt que les tendres désirs  
Sollicitent la mère aux amoureux plaisirs,  
Eloigne la des eaux, retranche la pâture. »*

Pour l'étalon, au contraire, on recommandait un régime bien différent :

*« Quand le chef du troupeau, pour son hymen s'ap-  
[prête,*

*D'une prodigue main verse lui sa boisson ;  
Qu'il s'engraisse du lait de la jeune moisson,  
Autrement il succombe, aux plaisirs inhabiles  
Et d'un père affaibli naît un enfant débile. »*



Alimentation journalière de juments boulonnaises pesant environ 650 kilogs.

Les animaux font trois repas quotidiens. Les principaux aliments entrant dans la constitution de la ration journalière sont :

Avoine : 6 kilogs ;

Foin : 10 kilogs ;

Paille de blé : 9 kilos.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre, on donne tous les soirs, vers les 20 h. 30 : 2 kg. 500 de betteraves, que l'on remplace une ou deux fois par semaine par la même quantité de carottes.

Ces betteraves ou carottes sont données comme aliments rafraîchissants, car nous approchons, à cette époque, de la période des poulinages, la femelle supporte mieux la gestation et a beaucoup moins de chances d'avorter. A peine reprocherait-on à ce régime de rendre les animaux lymphatiques.

Les aliments sont ainsi distribués aux animaux :

A 5 heures : Un peu de foin, environ 2 kilogs à 2 kg. 500.

Après le repas, on donne à boire aux chevaux.

A 6 h. 30 : Avoine, environ 2 kilogs ou 4 litres.

Après tout ceci, on procède à la toilette des animaux, car dans le Boulonnais, comme dans tout pays d'élevage rationnel, l'éleveur est très soucieux de la tenue de l'écurie et de ses habitants.

Vers 7 heures a lieu le départ au travail.

A midi, les chevaux rentrent à l'écurie, ils boivent tout de suite, on leur distribue à nouveau 2 kilogs d'avoine et ensuite environ 5 kilogs de foin ; on re-

marquera qu'au repas de midi, le service des aliments est inversé par rapport à celui du matin.

A midi, on commence par l'avoine au lieu de terminer comme dans la collation du matin.

Les éleveurs préfèrent donner avant le foin la ration d'avoine, car il est de coutume de faire boire les chevaux avant le nouveau départ aux champs ; ainsi, l'avoine se mélangeant au foin serait mieux digérée et aurait moins de chance d'être entraînée par le courant d'eau.

A 18 heures, à la rentrée des champs, on abreuve les chevaux, puis même quantité d'avoine et de foin qu'à midi.

Quelquefois, on ajoute de la paille de blé que l'on distribue à raison de 5 kilogs.

A 20 heures, on alimente à nouveau les chevaux en foin et en paille ; la paille est mise à terre et sert aussi de litière.

### Syndicat hippique Boulonnais

C'est dix-sept ans après la création du Stud-Book Boulonnais que prenait naissance le Syndicat hippique.

Le 8 mars 1902, à Arras, sous la présidence du sénateur Viseur, les conseillers généraux Bachelet et Boulanger, le vétérinaire départemental Tétard, M. Tribondeau, professeur départemental d'agriculture et de nombreux éleveurs étant présents, fut fondé



le Syndicat, comprenant tous les éleveurs, acheteurs ou amateurs de chevaux boulonnais.

Le Syndicat obtint la formation d'un Jury unique à vie, désigné par les Sociétés d'Agriculture, et l'établissement des primes de conservation et d'entretien pour nos étalonniers, qui avaient ainsi des encouragements en dehors de ceux décernés dans les concours.

La partie commerciale devenait prépondérante, il fallait que les chevaux eussent des « pedigrees », ou des certificats d'origine en règle afin de faciliter l'exportation.

Pour le recensement des chevaux et ensuite l'inscription à la naissance des poulains, le Syndicat créa des sections d'arrondissement, de canton, et choisit un membre correspondant par commune.

Cette organisation fonctionne non seulement dans le Pas-de-Calais, mais avec des mailles plus larges dans les départements de la Somme, du Nord et de la Seine-Inférieure.

Grâce au dévouement des membres de chaque commune, notre « Stud-Book » a pu se former et gagner tous les jours des adhérents nouveaux.

Afin de favoriser l'exportation, il fallait que l'étranger pût voir les lots d'animaux boulonnais à une époque où il se trouve en France. C'est alors que le Syndicat hippique pensa à la création d'un grand concours général à Paris, où seraient représentées toutes les races chevalines françaises.

A nouveau, sous la présidence de Viseur, une Commission des principaux éleveurs de France, dont le baron du Teil, qui fut toujours un défenseur de la

race boulonnaise, s'occupa vivement, auprès de la presse et des Parlementaires, de la mise au point d'un concours général de reproducteurs des races chevalines, qui fut créé en 1905.

La première année, la race boulonnaise avait 107 inscriptions et 132 l'année suivante.

Dans le but d'extérioriser la race boulonnaise, on conduisit, en 1906, un lot de 8 Boulonnais au concours de Milan, puis ensuite 12 chevaux à Buenos-Ayres.

Un autre lot emmené par M. Le Gentil comprenant un champion Bacon et quinze bonnes juments fut cédé à un éleveur argentin du nom de Vélaz, qui, depuis, en a fait venir d'autres et a obtenu avec leurs produits plusieurs championnats entre toutes les races de trait au concours de Buenos-Ayres et à celui de Rosario.

Après l'Argentine, le Syndicat hippique Boulonnais chercha à faire connaître son cheval au Brésil, au Chili, par de nombreuses conférences convaincantes.

En 1923, le Syndicat fit la réclame du Boulonnais en Pologne, au cours d'une mission agricole, et chaque année une Commission officielle fut chargée de faire des achats pour les haras nationaux de Pologne.

Avant 1911, durant le concours annuel de la race boulonnaise à Boulogne, les éleveurs étaient obligés de loger les animaux en ville, et les amateurs désirant voir l'ensemble de notre élevage étaient obligés d'assister à toutes les opérations du Jury, qui duraient plusieurs jours.

Grâce à l'obligeance de toute la Direction de la



Société hippique française, le Syndicat put arriver à résoudre ce difficile problème, qui consistait à loger tous les chevaux du concours dans l'enceinte du concours de la Société hippique française.

En 1914, le Syndicat avait l'avantage de posséder toutes les tribunes du concours durant la journée entière, car le concours de la Société hippique s'ouvrait après le leur.

Après la guerre, la ville de Boulogne, d'accord avec le Syndicat hippique Boulonnais, racheta le matériel de ce concours et aujourd'hui elle le prête à la Société hippique française et au Syndicat Boulonnais.

Par une campagne bien menée, et surtout par la générosité des Offices, le Syndicat a pu incorporer au concours départemental le concours spécial de la race boulonnaise, s'étendant à plusieurs départements.

Tous ces faits du Syndicat hippique boulonnais ont été bien mis en lumière dans le substantiel discours de M. Le Gentil, adressé au Ministre de l'Agriculture le 22 juillet 1927 au cours de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de ce Syndicat.

En 1927, les principaux vœux du Syndicat hippique boulonnais se résument en sept principaux :

1° Que le terrain de Passy-Auteuil, au moment du démantèlement de la ville de Paris, ne lui soit abandonné que contre un emplacement de même étendue ; il faudrait également qu'il fût aussi bien situé pour nous permettre de faire, chaque année, dans des temps meilleurs, le grand concours général de toute la production agricole française, ce qui est impossible à la Porte de Versailles ;

2° Que la race boulonnaise soit considérée par l'Administration des Haras comme amélioratrice et conserve son ancienne aire géographique ;

3° Que l'Administration des Haras n'achète plus d'étalons de trait à l'étranger ;

4° Que le prix de saillie soit fixé chaque année par une Commission composée du Directeur des Haras, d'étalonniers et d'éleveurs ;

5° Que l'exportation de nos chevaux soit autorisée comme les autres produits de l'agriculture ;

6° Que la loi sur les Assurances sociales soit appliquée par les mutuelles ;

7° Que l'Etat favorise, par tous les moyens en son pouvoir, la famille rurale.

A côté de ces vœux on doit citer d'autres vœux plus intimes, comme l'exigence d'un certificat d'inscription au Stud-Book de la race de tous les animaux participant à un concours où la race boulonnaise est subventionnée, et qu'une prime soit accordée chaque année au meilleur cheval de robe foncée primé dans nos concours d'arrondissement.

En 1928, à l'Assemblée générale du Syndicat hippique Boulonnais, les principaux vœux émis sont :

1° Que la table de pointage avec standart soit appliquée dans tous les concours de la race boulonnaise ;

2° Que la Commission de marque des étalons se serve de la table de pointage et que le Ministre de l'Agriculture donne des ordres à ses représentants pour qu'ils l'utilisent dans nos concours ;

3° Qu'au concours spécial de la race boulonnaise :

a) On divise les jurés en deux Commissions avec le



Président responsable ; une Commission pour les étalons, une autre pour les juments ;

b) On affiche les points obtenus par chaque animal après chaque classement ;

4° Que l'étalon boulonnais puisse saillir toutes les juments qui sont dans son aire géographique et sa périphérie ;

5° Qu'il y ait, dans chaque Commission de marque des étalons, opérant dans l'aire géographique de la race boulonnaise, un membre du Bureau du Syndicat hippique boulonnais, afin que l'orientation donnée à la race soit la même partout ;

6° Que l'Administration des Haras se conforme aux besoins de l'élevage pour foncer progressivement le gris clair de nos animaux ;

7° Qu'une prime soit accordée, chaque année, au meilleur cheval de robe foncée primé dans nos concours d'arrondissement ;

8° Que la Commission de la marque des étalons ne réforme plus un cheval pour courage après deux années d'épreuve.

### *Statuts et règlements du Syndicat hippique Boulonnais*

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé, pour cinquante ans, conformément aux lois du 21 mars 1884 et du 12 mars 1920, entre agriculteurs, éleveurs, étalonniers et amateurs qui ont adhéré aux présents statuts (et ceux qui y adhéreront par la suite, sous le nom de « Syndicat hippique Boulonnais », un Syndicat, sous les auspices du Conseil général du Pas-de-Calais et des différentes Sociétés d'agriculteurs.

Ce Syndicat doit s'occuper de l'amélioration de la race, des progrès à réaliser et de l'inscription au Stud-book, de tous les animaux de pure race boulonnaise.

ART. 2. — Le siège de la Société est à Boulogne, 115, place du Palais-de-Justice.

ART. 3. — La présidence d'honneur de ce Syndicat est donnée au Président de la Commission des Concours nommée par le Conseil général.

Des vices-présidences d'honneur sont données au Directeur général des Haras, au Président de la Commission de Production chevaline, aux Agriculteurs de France et au Président de la Société hippique Française.

ART. 4. — Quiconque fait partie d'une Société d'Agriculture, ou est présenté par deux membres du Syndicat, fait partie du Syndicat hippique Boulonnais, en payant une cotisation de 5 fr. par an, dès qu'il est agréé par le Bureau.

ART. 5. — Seront appelés membres fondateurs ceux qui paieront une somme de 50 fr. en entrant dans le Syndicat. Cette somme une fois payée les exemptera de la cotisation annuelle.

ART. 6. — L'Assemblée générale aura lieu chaque année au moment du concours spécial de la race Boulonnaise.

Elle nommera à la majorité des votants le bureau du Syndicat, composé d'un Président, de six Vice-Présidents, et d'un certain nombre de conseillers limité par l'article 7.

Une place de Vice-Président est réservée :

1° au Président de la section du département du Nord.

2° au Président de la section du département de la Somme.

Le vote pour l'élection du bureau ou pour des modifications aux statuts, pourra avoir lieu soit par correspondance sous pli cacheté expédié par les membres absents, soit par un bulletin déposé par les membres présents.

Ne peuvent prendre part aux Assemblées générales ou au vote par correspondance, que ceux qui présenteront le reçu de leur cotisation de l'année.

Les délibérations sont prises à la majorité des sociétaires présents.



ART. 7. — Les membres conseillers du Bureau seront présentés par les différentes sections d'arrondissement du syndicat. Ces membres pour une même section seront limités à trois.

Sont de droit membres conseillers :

Le délégué de la Société des Agriculteurs de France ;

Le délégué du Syndicat agricole Boulonnais ;

Le Président de l'Office ou de la Chambre Syndicale d'Agriculture régionale ;

Les directeurs des services agricoles de la région d'Élevage.

ART. 8. — Les Vice-Présidents et les membres du Bureau (nommés à l'Assemblée générale de chaque année et rééligibles) pourront se réunir où et quand le Président le désirera ; ils prendront les décisions utiles, feront le budget du Syndicat, et pourront décider une Assemblée générale extraordinaire, s'ils le jugent nécessaire.

Les décisions du bureau seront prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Président du Syndicat convoque les Assemblées et les préside.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par un Vice-Président ; il mandate les dépenses et en cas d'absence, les Vice-Présidents en sont chargés.

Le Secrétaire, remplissant les fonctions de Trésorier, sera nommé par le Bureau, qui fixera tous les ans son traitement dans une de ses délibérations à laquelle, par exception, le Secrétaire n'assistera pas.

Le Secrétaire-Trésorier ne pourra conserver en caisse que ce qu'il faut pour subvenir aux dépenses journalières, soit 1.000 francs.

Le surplus sera versé à une banque désignée par le Bureau.

ART. 9. — Le Secrétaire dressera de concert avec le Président, le compte-rendu des opérations du Syndicat pendant l'année précédente.

Ce compte-rendu sera soumis à l'approbation du Bureau et ensuite des sociétaires en Assemblée générale.

ART. 10. — Le Syndicat sera affilié à la Société des Agriculteurs de France.

Dès que le recensement général des reproducteurs sera terminé, les animaux naissant de père et de mère inscrits, auront seuls droits à leur inscription.

Les propriétaires des juments inscrites n'auront qu'à envoyer chaque année, au Secrétaire du Syndicat, la carte de saillie dûment légalisée constatant la naissance du poulain, et sur laquelle aura été inscrit le numéro au Stud-Book des parents.

La carte sera renvoyée au propriétaire avec le numéro d'inscription du poulain.

Nul ne pourra demander d'inscription, s'il n'a satisfait à la cotisation du Syndicat. Les pedigrees ou extraits de naissance des chevaux inscrits au Stud-Book sont délivrés aux personnes qui en font la demande contre une rétribution qui sera fixée chaque année en Assemblée générale.

Le Président a toujours le droit de déléguer, soit son Secrétaire, soit un ou plusieurs membres du Bureau pour vérifier les demandes d'inscription.

Toutes inscriptions illégales, notamment concernant l'admission comme Boulonnais des chevaux qui ne le sont point, seront refusées, et s'il était prouvé qu'il y ait mauvaise foi, le délinquant serait exclu du Syndicat par le Bureau ; toutefois, il aura la faculté de produire sa réclamation en Assemblée générale.

Cette réclamation devra être transmise au Président 15 jours avant l'Assemblée générale.

Un répertoire alphabétique sera tenu par le Secrétaire qui inscrira le nom et la demeure de l'animal déclaré avec le numéro d'ordre et d'inscription.

ART. 11. — Comptabilité. — Le budget des recettes sera composé :

- 1° Des cotisations de chaque membre du Syndicat ;
- 2° Des droits d'inscriptions et de pedigrees ;
- 3° Des subventions qu'on pourra obtenir.

Le budget des dépenses comprendra :



- 1° Traitement du Secrétaire-Trésorier ;
- 2° Frais d'affiches et de lettres ;
- 3° Achat de livres d'inscription et de délibérations ;
- 4° Frais de bureau, de correspondance, frais d'impression et de publication, d'inscriptions, de pedigree, et en général de tout ce qui pourra être utile au Syndicat ;
- 5° La cotisation annuelle aux Agriculteurs de France.

ART. 12. — Les demandes tendant à modifier les présents statuts devront être signées de dix membres et communiquées au Bureau quinze jours au moins avant l'Assemblée générale.

Les modifications ne seront faites qu'à la majorité des deux tiers des votants.

ART. 13. — La dissolution du Syndicat hippique Boulonnais ne pourra être décidée qu'en Assemblée générale à la majorité des deux tiers de la totalité des membres.

En ce cas, une décision sera prise au sujet de l'usage à faire de l'actif de la société.

ART. 14. — Le Syndicat hippique Boulonnais s'interdit toute discussion politique ou personnelle.

### Stud-book de la race boulonnaise

« Le livre généalogique est un livre sur lequel sont inscrits les reproducteurs des deux sexes appartenant à une race déterminée.

« L'inscription doit y être faite sous des conditions qui fournissent la garantie de leur régularité, ainsi que de la qualité des animaux qui en sont l'objet, de telle manière que les individus figurant soient considérés comme étant de race pure et capables de maintenir ou de perfectionner celle-ci.

« La pureté de la race est indépendante, évidemment, de la création d'un livre d'origine ; il existe des races qui se sont conservées pures depuis un temps infini, sans que jamais on se soit occupé de leur conférer un état civil officiel. »

M. L.-G. Puibisque écrivait, en 1834, donc bien avant la création du Stud-Book de la race boulonnaise, qui ne date que de 1885 :

« Ceux qui ont conservé et qui s'entendent si bien à élever la race boulonnaise n'ont pas un Stud-Book à vous montrer, ils laissent à leurs admirables chevaux le soin de certifier eux-mêmes de leur origine, aucun animal dans l'espèce chevaline ne peut se comparer pour la force au cheval boulonnais ; seul et sans efforts il met en mouvement la charge que quatre forts chevaux de trait allemands ne feraient pas changer de place. »

Ce sont surtout les acheteurs étrangers qui ont poussé les éleveurs à la création d'un livre généalogique.

« Ce livre a pour but d'établir une preuve de filiation directe. La valeur des reproducteurs se trouve ainsi légitimée par celle de leurs ascendants des deux sexes.

De plus, les éleveurs sont poussés au choix de leurs reproducteurs, les étalons ou juments de qualité inférieure se trouvent de ce fait éliminés.

Il est un autre but, c'est de fournir aux éleveurs étrangers les garanties qu'ils réclament à bon droit,



d'où conséquence d'assurer la prospérité de nos exportations.

A ces avantages de premier rang s'en ajoutent quelques autres.

L'institution des livres généalogiques est en effet le vrai moyen :

1° D'assurer la pureté et la fixité d'une race par la sélection sévère et prolongée des reproducteurs mâles et femelles et l'admission à l'inscription de leurs descendants soigneusement confirmée ;

2° De soustraire à la neutralisation sexuelle, à l'envoi à la boucherie ou à toute autre utilisation de nature à les détourner de la multiplication, et cela par suite de la plus-value certaine que leur confère l'inscription, les beaux sujets qui seraient trop souvent remplacés par des reproducteurs médiocres amenant fatalement le déclin de la race ;

3° D'amener l'éleveur à se soucier plus complètement des accouplements et à supprimer progressivement les reproducteurs de qualité inférieure ;

4° De créer entre les éleveurs une bienfaisante émulation ;

5° De nécessiter l'établissement d'une description correcte de la race que l'on veut conserver et améliorer et par conséquent de fixer les éleveurs sur le type qu'il convient de produire et de leur faire connaître ;

6° De permettre aux acheteurs d'être exactement informés des lieux où ils trouveront de bons animaux, rendant ainsi les transactions plus faciles.

Pour toutes ces raisons, le livre généalogique de-

vient un important facteur de perfectionnement de la production animale. »

De plus, l'exemple de livres généalogiques dans les contrées d'élevage les plus importantes en Angleterre, et en France dans la région du Perche, devait s'imposer aux éleveurs boulonnais.

Dans un mémoire présenté le 24 mars 1884 par M. Charles Varey à la Société d'Agriculture, on peut lire tous les avantages possibles à tirer d'un Stud-Book.

Le Syndicat agricole, qui avait été fondé le 3 février 1886 avait dans ses statuts la mission « d'organiser et de faire fonctionner tout livre généalogique aidant au développement et à l'amélioration des races d'animaux spéciales au pays et à la sûreté des transactions ».

Dès ce moment, une propagande active fut établie pour faire connaître l'intérêt de l'institution, tant au point de vue de la sélection qu'elle assure par l'enregistrement des ascendants qu'au point de vue des garanties qu'elle procure aux transactions en donnant un titre d'origine qui accompagne l'animal dans toutes ses mutations de propriétaires.

Des Commissions d'inscriptions parcoururent successivement les divers centres d'élevage, en même temps que de nombreuses brochures étaient imprimées dans plusieurs organes des centres d'élevage et des Etats-Unis.

En 1888, un concours international ayant eu lieu à Bruxelles, la race boulonnaise y fut représentée et y



obtint un éclatant succès en remportant le championnat international des juments, décerné à « Bigotte ». A ce moment la Société des Agriculteurs de France décida de créer un Stud-Book général des chevaux de trait, d'où dualité avec les livres généalogiques déjà existants.

Le Syndicat hippique boulonnais entreprit des négociations avec la Société des Agriculteurs et finit par obtenir que cette Société grouperait par races spéciales les différentes familles de l'élevage français.

En 1893, huit ans après la fondation du Stud-Book, près de 4.000 étalons et juments figuraient sur le livre généalogique.

Les années passèrent et malheureusement arriva la grande tourmente ; l'institution périclita durant la période des hostilités.

L'invasion partielle et de nombreuses réquisitions apportèrent de sérieuses perturbations dans l'élevage.

La nécessité de réorganiser le Stud-Book se fit sentir impérieusement.

La guerre terminée, il fallait savoir ce qu'il restait de reproducteurs de bonne origine et en faire l'inscription.

Les Sociétés d'Agriculture, le Syndicat agricole du Boulonnais, la Société des Agriculteurs de France, la Commission hippique du Conseil général du Pas-de-Calais, confièrent au Syndicat hippique boulonnais la mission de reviser, coordonner et compléter les documents antérieurs relatifs au livre généalogique de la race boulonnaise.

### *Inscription des animaux*

Aux statuts vus plus haut, il y a quelque chose de changé actuellement dans la façon de procéder à l'inscription des naissances, attendu que, par suite du développement du Syndicat, qui étend ses pouvoirs sur tout le Pas-de-Calais, les deux-tiers de la Somme, deux arrondissements du Nord, les arrondissements de Dieppe, Neufchâtel, Yvetot et quelques noyaux dans l'Aisne et l'Oise, le Secrétaire du Bureau central n'aurait pu y suffire, l'Assemblée générale de 1924 ayant décidé que les jeunes seraient soit tatoués à la lèvre avec un numéro, soit marqués au feu à l'encolure par un dessin représentant une ancre.

Afin d'obtenir cette décentralisation, le Syndicat hippique boulonnais s'est servi des organisations communales, cantonales, d'arrondissement, créées de longue date en vue de la propagande de l'élevage, et afin de recevoir les observations et doléances des éleveurs.

Les services d'une personne dans chaque commune étaient nécessaires quand le Syndicat avait besoin d'un renseignement, mais pour trouver cette personne complaisante et assez compétente, il a fallu s'adresser à des éleveurs connus dans chaque région ; mais les correspondants disparaissaient ou n'étaient point suffisamment compétents ; donc tout était à recommencer.

L'expérience, la réflexion ont amené la création de toute une organisation :



- 1° Un Bureau central ;
- 2° Des Sections d'arrondissement ;
- 3° Des Sections cantonales ;
- 4° Des correspondants dans chaque commune.

Les correspondants désignés par le Bureau cantonal, dont ils sont connus, sont remplacés, si nécessaire, par ce Bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire, qui avise le Syndicat hippique boulonnais de toute mutation.

Le Bureau d'arrondissement comprend un Président, comme Vice-Présidents tous les Présidents de canton de la Section, et un Secrétaire.

Il doit tenir au moins une réunion chaque année, pour recevoir les vœux et les observations des éleveurs reçus par le Bureau cantonal.

Après les avoir étudiés, ils les transmet, avec observations, au Bureau central ; ce dernier les étudie à son tour et les soumet à l'Assemblée générale, qui se tient à Boulogne dans la deuxième quinzaine de juillet.

Enfin, pour maintenir à jour le livre généalogique et remédier à l'indifférence de beaucoup d'éleveurs qui ne faisaient point inscrire leurs poulains et parfois réclamaient des papiers quelques années plus tard, le Syndicat hippique boulonnais a dû envoyer chaque année, dans les communes, un état portant le nom des juments inscrites, en âge de produire, et demander au correspondant d'inscrire, en regard de chacune, sa production de l'année.

Ci-dessous le modèle :

DÉPARTEMENT Lettre de l'année (Facultative) CANTON  
 d SYNDICAT HIPPIQUE BOULONNAIS d  
 MEMBRE CORRESPONDANT **STUD-BOOK** COMMUNE  
 M Recensement des Poulains nés en 19

| NUMÉRO<br>provisoire<br>de la mère | NOM<br>de la mère | Renseignements sur le Produit |                            |   | NOM<br>du proprié-<br>taire | OBSERVATIONS<br>(indiquer les juments<br>disparues par<br>mort, vente, etc.) |
|------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------|---|-----------------------------|--|
|                                    |                   | NOM<br>du père de<br>poulain  | NOM<br>donné au<br>poulain | Signalement<br>Sexe, robe<br>particularités |                             |  |
|                                    |                   |                               |                            |   |                             |  |

Avec une pareille organisation, on conçoit aisément qu'il fallait des correspondants dévoués, qui ne pouvaient être utilement choisis que sur place par des personnes en rapport avec eux.

C'est en 1924, quand l'Assemblée générale décida la marque au feu des poulains que l'on songea à utiliser les organisations d'arrondissement et de cantons.

Car il était matériellement impossible au Secrétaire du Bureau central de pourvoir à tant de travail

Aujourd'hui, le soin d'inscriptions et de la marque est confié au Bureau d'arrondissement, responsable envers le Bureau central, qui lui fournit chaque année les carnets nécessaires, qui doivent être retournés en fin de saison ; un jeu de marques à feu corres-



pendant au nombre de cantons reste entre nos mains.

C'est au Bureau d'arrondissement qu'incombe la répartition des carnets et des marques entre les cantons et le contrôle des opérations, ainsi que la responsabilité des inscriptions.

Toutefois, comme il arrive que certains éleveurs ne veulent point se déranger pour amener leurs poulains au lieu de rendez-vous fixé par la Commission lors de son passage dans chaque localité, il subsiste des lacunes, que ces éleveurs pourraient regretter plus tard.

Ainsi, le Syndicat hippique boulonnais continue-t-il à envoyer à ses correspondants des listes de recensement qui lui servent à la fois de contrôle et complètent le relevé annuel des naissances dans chaque commune.

Les inscriptions doivent être faites « sous la mère » pour avoir le plus de garantie possible et dans un lieu public pour rendre les déclarations irrégulières presque impossibles.

Nos sujets boulonnais étant de couleur grise presque uniforme et ayant souvent un signalement incomplet, des substitutions peuvent se produire par la suite.

Aussi, le Bureau central a-t-il décidé la marque par tatouage à la lèvre des sujets présentés avec leur mère dans les concours ; ce numéro indélébile donne une garantie absolue.

A la suite de leur tournée, les Présidents de Commission adressent au Secrétaire du Bureau central la liste de tous les demandeurs pour qu'il puisse établir

un itinéraire et prévenir les intéressés de son passage.

Grâce à ces moyens, le Syndicat hippique boulonnais peut tenir son livre généalogique à jour et retrouver facilement, par les fichiers et cartons, les renseignements qui peuvent lui être demandés sur un sujet quelconque au point de vue origine.

Annuellement, les inscriptions au Stud-Book varient entre 5 et 7.000 sujets.

Actuellement, le nombre de sujets inscrits au Stud-Book est de 49.273.

A côté de ce chiffre imposant, il existe un très grand nombre de chevaux, ayant tous des caractères boulonnais, que l'on peut évaluer approximativement à 250.000.

En résumé, tout en restant au-dessous de la réalité, on peut dire que le nombre de boulonnais actuel est de 300.000 environ.

### *Encouragements*

Les concours sont les meilleurs stimulants dans le développement d'une race.

Les éleveurs aiment bien amener dans nos concours les plus beaux sujets de la race, qui sont dûs à leur bonne méthode d'élevage et à leur excellente compréhension dans les accouplements.

De plus, le concours est une excellente occasion pour montrer nos chevaux à l'étranger, ainsi il peut apprécier notre belle race, car là, en général, défilent nos plus beaux spécimens.

Après le concours central de Paris vient tout de



suite le concours spécial de la race chevaline boulonnaise, qui se tient tous les ans à Boulogne-sur-Mer, au début de juillet.

Il faut citer aussi les concours d'Hazebrouck, de Marquise, de Guines, Malô-lès-Bains, Fruges, etc..

A Marquise ont lieu, tous les ans, d'importantes foires et un grand concours de poulains.

Peut-être verrons-nous, cette année, un autre concours à Arras, où seront groupés, à côté de nos superbes boulonnais, tout le cheptel produit par notre riche région.

Il est intéressant de citer les nombreuses récompenses décernées au concours de Boulogne :

|   |             |   |
|---|-------------|---|
| Poulains entiers d'un an.....           | 5.900       | » |
| Pouliches de 2 ans.....                 | 4.150       | » |
| Pouliches de 3 ans.....                 | 3.750       | » |
| Juments suitées.....                    | 12.500      | » |
| Juments non suitées.....                | 3.450       | » |
| Étalons de 3 ans.....                   | 7.100       | » |
| Étalons de 4 ans et au-dessus.....      | 6.100       | » |
| Taille au-dessous de 1 m. 60.....       | 2.350       | » |
| Primes de conservation, étalons 2 ans.. | 32.450      | » |
| Primes de robe foncée.....              | 1.000       | » |
| Pris de raceur.....                     | 500         | » |
| Prix d'ensemble.....                    | 500         | » |
| Prix de bande.....                      | Objet d'art |   |
| Primes aux naisseurs.....               | 2.000       | » |

Ces récompenses sont réparties en nombreux prix, afin de pouvoir contenter tous les efforts, et aussi pour intéresser les éleveurs à revenir et à tâcher de gagner des places.

Nos chevaux boulonnais se distinguent fort bien au concours général de Paris ; d'après un compte rendu, nous pouvons dire que, en 1926, 92 sujets étaient amenés, dont 52 mâles et 40 femelles. Messieurs Calais se retirèrent avec deux premières primes et le prix d'honneur, de même que le Syndicat d'élevage de Saint-Pôl-sur-Ternoise eut les plus hautes récompenses.

En 1927, le concours valut un prix à M. Calais, de très nombreux produits des étalons « Farnèse » et « Régulus » furent remarquables.

Parmi les lauréats, il faut citer un excellent cheval de 3 ans : « Célèbre », qui enleva à Arras, la même année, le prix du championnat et fut classé à Paris, le premier de sa section ; ce cheval appartient au Syndicat de Lumbres.

Le vainqueur des étalons de 4 ans fut « Bevrequen », à M. Calais. Chez les femelles qui, comme les mâles, formaient un lot nombreux de qualité, les premières primes des pouliches furent attribuées à « Charmante », appartenant à M. Calais, et à « Rozette », appartenant à M. Debavelare, de Gravelines (Nord). Ces deux juments ont eu aussi les deux premiers prix au concours de Boulogne-sur-Mer la même année.

### Débouchés

En nous achetant nos poulains, pour les conduire sur leur plateau fertile, les Vimeutiers constituent une bonne part de la clientèle et, en les spécialisant pour les services de la reproduction et des lourds charrois,



en leur ouvrant de seconde main des débouchés dans les départements voisins, ils n'ont pas nui à l'expansion et à la bonne renommée de la race boulonnaise.

L'importation des chevaux boulonnais pour le moment est très ralentie, mais lorsque la couleur foncée aura fait de nombreux adeptes, nous verrons l'exportation vers les Etats-Unis et le Canada augmenter de jour en jour.

A citer quelques départs pour la République Argentine, en vue de produire des Boulonnais, tout comme au Brésil.

D'ailleurs, le climat varié de la région boulonnaise permet de laisser très longtemps dehors nos jeunes animaux ; c'est ce qui en fait la rusticité et qui permet de fournir des reproducteurs pour toutes les latitudes.

## Conclusions

---

I. — La race boulonnaise constitue un des plus beaux fleurons de l'élevage chevalin français ; après avoir été à l'honneur dans les anciens tournois, elle se tient aujourd'hui au premier rang des races de gros trait.

II. — L'animal possède encore la sensitivo-motricité de son ancêtre, mais son format s'est considérablement amplifié par l'action du milieu, les soins de l'homme, répondant aux besoins de l'industrie et de la culture.

III. — L'aire géographique de la race se divise en deux parties, l'une ne s'adonnant qu'aux naissances et que l'on peut considérer comme celle subissant les influences maritimes (zone de naissances) ; l'autre où les animaux poursuivent leur développement jusqu'à l'âge adulte (zone d'élevage).

IV. — Le Boulonnais a été amélioré et est conservé par la méthode de sélection ; tout essai d'infusion de sang étranger chez nos Boulonnais se trouve vite réprimé par le Syndicat hippique boulonnais.



V. — La monte se fait soit par des étalons de l'Etat ou des étalons privés, mais tous sont reconnus aptes à la saillie par une Commission qui les a classés en étalons approuvés, autorisés et acceptés.

VI. — Quand le Boulonnais sera doté d'une robe plus foncée, il sera victorieux de toutes les races de trait sur le marché mondial, et l'étranger viendra nous acheter à de très hauts prix nos plus beaux étalons, car, par son atavisme et son origine orientale, le Boulonnais peut être considéré et vanté comme un améliorateur au premier chef.

VII. — En résumé, les succès obtenus dans cet élevage prouvent que les exploitants sont dans la bonne voie et qu'il suffit de continuer les efforts entrepris.

Vu : Le Directeur  
de l'Ecole Vétérinaire de Lyon  
Ch. PORCHER.

Vu : Le Doyen  
J. LÉPINE.

Le Professeur  
de l'Ecole Vétérinaire,  
Et. LETARD.

Le Président de la Thèse,  
D<sup>r</sup> LATARJET.

Vu et permis d'imprimer :

Lyon, le 6 Mai 1929.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,  
J. GHEUSI.

# ATIO IÈGNE

MÈRES

## SOMME

juillet

Qué  
Alpt | Point Noir  
Castille II  
Torpilleur  
Orphée

Ques  
Dan  
Thie | Juillet  
" "  
Julie d'Ophem  
Fanny

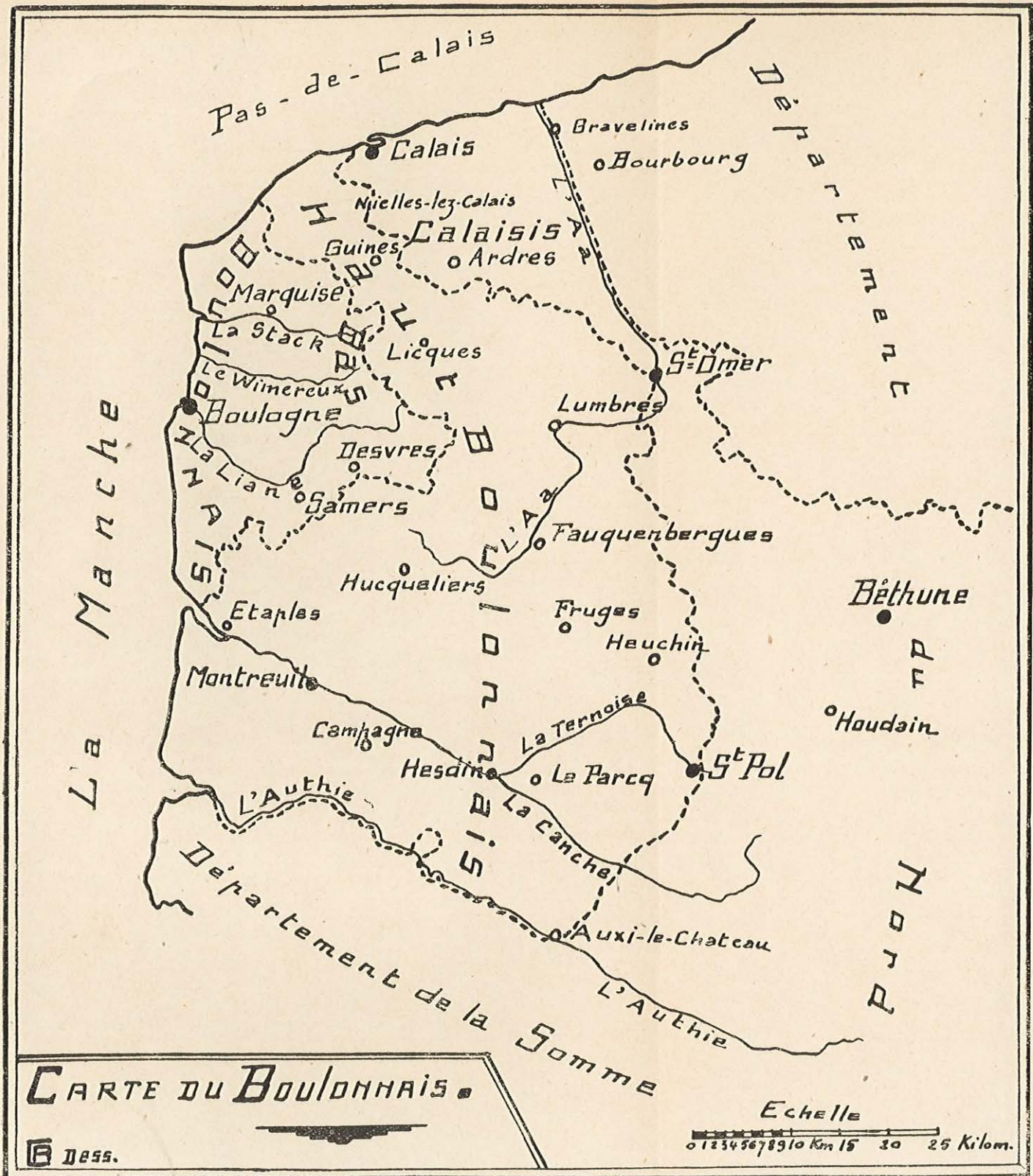
Tag  
Mouillet  
Quo-  
Virt | " "  
Beaumanoire

Uran  
Clota  
Marc  
Quib  
Utret | Bijou  
Caprice  
Manon  
Charmant du Châtea

— 9 Juillet

Oné  
Norti  
Ulyse | juillet  
" "  
" "





**CARTE DU BOULONNAIS.**

**B** Dess.

Echelle  
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Km 15 20 25 Kilom.



# COMPOSITION DES STATIONS EN 1928

## HARAS DE COMPIÈGNE

| NOM DES ÉTALONS                               | ESPÈCES                 | PÈRES                 | MÈRES            | Prix du Saut |
|---|-------------------------|-----------------------|------------------|--------------|
| <b>DÉPARTEMENT DE L'OISE</b>                  |                         |                       |                  |              |
| <b>COMPIÈGNE, du 18 Février au 17 Juillet</b> |                         |                       |                  |              |
| Quénart                                       | Trait Ard <sup>s</sup>  | Voilà                 | Francise         | 70           |
| Alphen  | d <sup>o</sup>          | Gascon                | Poldine          | 70           |
| <b>NOYON, 18 Février au 5 Juillet</b>         |                         |                       |                  |              |
| Questionneur                                  | Demi-Sang               | Eprèmesnil            | Présumée         | 50           |
| Damoclès II                                   | Trait Boul <sup>s</sup> | Régulus               | Anita            | 70           |
| Thielrode                                     | Trait Ard <sup>s</sup>  | Colosse de Hemel      | Jenny de Bruchom | 70           |
| <b>BEAUVAIS, 18 Février au 5 Juillet</b>      |                         |                       |                  |              |
| Tago  | Trait Post. Br.         | Ploudiry              | Patriarche       | 60           |
| Mousquetaire                                  |                         | César                 | Mignonne         | 70           |
| Quo-Vadis                                     | Trait Ard <sup>s</sup>  | Joubert II du Château | Louise de Masnuy | 70           |
| Virton  | d <sup>o</sup>          | Voilà                 | Houlée           | 70           |
| <b>GRANDVILLIERS, 18 Février au 5 Juillet</b> |                         |                       |                  |              |
| Uranus  | Demi-Sang Tr.           | Kentucky              | Francklin        | 100          |
| Blotaire                                      | Trait Boul <sup>s</sup> | Régulus               | Farotte          | 70           |
| Marck   | d <sup>o</sup>          | Eclatant              | Arno             | 70           |
| Quibor  | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                | 70           |
| Utrecht                                       | d <sup>o</sup>          | Robert de Corroy      | Espérance        | 70           |

| NOM DES ÉTALONS                             | ESPÈCES                 | PÈRES                 | MÈRES                  | Prix du Saut |
|---|-------------------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| <b>DÉPARTEMENT DU NORD</b>                  |                         |                       |                        |              |
| <b>BERGUES, 27 Février au 16 Juillet</b>    |                         |                       |                        |              |
| Onézy                                       | Demi-Sang               | Jolivet               | Questeur               | 50           |
| Nortier                                     | Trait Boul <sup>s</sup> | Gygès                 | Marquise               | 70           |
| Ulysse                                      | d <sup>o</sup>          | Mystère               | La Parisienne          | 70           |
| <b>BOURBOURG, 27 Février au 16 Juillet</b>  |                         |                       |                        |              |
| Vocal                                       | Demi-Sang               | Kalmouck              | Palestine              | 50           |
| Dictateur                                   | Trait Boul <sup>s</sup> | Saturne               | Unité                  | 100          |
| Royon                                       | d <sup>o</sup>          | Kronstadt             | "                      | 70           |
| Ouragan                                     | d <sup>o</sup>          | Imposant              | César                  | 70           |
| Argentin                                    | d <sup>o</sup>          | Osiris                | Courte                 | 70           |
| <b>SAINT-AMAND, 18 Février au 5 Juillet</b> |                         |                       |                        |              |
| Champion                                    | Demi-Sang               | Sérieux               | Norodum                | 50           |
| Scry  | Trait Ard <sup>s</sup>  | Marquis               | Lisa d'Oultre          | 70           |
| Védrin                                      | d <sup>o</sup>          | Idéal de Masnuy       | Johanna de Gosselies   | 100          |
| Bellem                                      | d <sup>o</sup>          | Joubert II du Château | Mazette II Petit Rœulx | 100          |
| <b>HAZEBROUCK, 27 Février au 16 Juillet</b> |                         |                       |                        |              |
| Titan                                       | Trait Boul <sup>s</sup> | Lucifer               | Lisette                | 70           |
| Dollar                                      | d <sup>o</sup>          | Vauban                | Rustique               | 70           |
| Uro   | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                      | 70           |
| <b>AVESNES, 18 Février au 5 Juillet</b>     |                         |                       |                        |              |
| Kabyle                                      | Demi-Sang Tr.           | Echo II               | Moonlichter            | 50           |
| X...  | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                      | 70           |
| Sichem                                      | d <sup>o</sup>          | Avenir du Couriault   | Mouche                 | 70           |
| Aristoloche                                 | d <sup>o</sup>          | Conquérant            | Fiole                  | 100          |
| <b>MAUBEUGE, 18 Février au 5 Juillet</b>    |                         |                       |                        |              |
| Cravache                                    | Demi-Sang               | Pommard               | Krich hoffer           | 50           |
| Quaterne                                    | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                      | 70           |
| Achard                                      | d <sup>o</sup>          | Moustic II de Don     | Dormeuse de Rœulx      | 150          |
| Thiméon                                     | d <sup>o</sup>          | "                     | Pauline d'Attre        | 70           |
| Pervyse                                     | d <sup>o</sup>          | "                     | "                      | 70           |
| <b>BERLAIMONT, 18 Février au 5 Juillet</b>  |                         |                       |                        |              |
| Sud   | Trait Post. Br.         | Jeannot               | Hercule                | 60           |
| Overmeire                                   | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                      | 70           |
| Bohan                                       | d <sup>o</sup>          | "                     | "                      | 100          |
| <b>LE QUESNOY, 18 Février au 5 Juillet</b>  |                         |                       |                        |              |
| Napo  | Demi-Sang               | Halé                  | Ventre Gris            | 50           |
| Tinlot                                      | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                      | 70           |
| Quêteur                                     | d <sup>o</sup>          | Major de Schepdaele   | Martha d'Horffelingen  | 70           |
| Slype                                       | d <sup>o</sup>          | Bordeaux              | Martingale de Waha     | 70           |
| Vidius                                      | d <sup>o</sup>          | Gerfaut               | Leuwin                 | 100          |
| <b>LE CATEAU, 18 Février au 5 Juillet</b>   |                         |                       |                        |              |
| Us  | Demi-Sang               | Néris                 | Chevain                | 02           |
| Ronchin                                     | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                      | 09           |
| Roulers                                     | d <sup>o</sup>          | "                     | "                      | 70           |

| NOM DES ÉTALONS                                | ESPÈCES                 | PÈRES                 | MÈRES               | Prix du Saut         |
|--|-------------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|
| <b>DÉPARTEMENT DE LA SOMME</b>                 |                         |                       |                     |                      |
| <b>ABBEVILLE, 22 Février au 9 Juillet</b>      |                         |                       |                     |                      |
| Geffosses                                      | Demi-Sang               | Solitaire             | Point Noir          | 50                   |
| Cadastre Ex Bayard                             | Trait Boul <sup>s</sup> | Oran                  | Castille II         | 70                   |
| Niger  | d <sup>o</sup>          | Ivan                  | Torpilleur          | 70                   |
| Ténébreux                                      | d <sup>o</sup>          | Mongol                | Orphée              | 70                   |
| <b>BRAY-sur-SOMME, 22 Février au 9 Juillet</b> |                         |                       |                     |                      |
| Loo  | Trait Ard <sup>s</sup>  | Oramus de Nordloff    | "                   | 70                   |
| Stockel  | d <sup>o</sup>          | Spinosa de Neerhof    | Julie d'Ophem       | 70                   |
| Tintigny                                       | d <sup>o</sup>          | Vainqueur             | Fanny               | 70                   |
| Samer  | Trait Boul <sup>s</sup> | "                     | "                   | 70                   |
| <b>AMIENS, 22 Février au 9 Juillet</b>         |                         |                       |                     |                      |
| Riquet à la Houpe                              | Demi-Sang Tr.           | Hors-d'œuvre          | Beaumanoire         | 100 Juments av. pap. |
|  |                         |                       |                     | 50 Juments s. pap.   |
| Lest   | Trait Boul <sup>s</sup> | Gageur                | Bijou               | 70                   |
| Tambour  | d <sup>o</sup>          | Major                 | Caprice             | 70                   |
| Ronet  | Trait Ard <sup>s</sup>  | Ali                   | Manon               | 70                   |
| Bertrix  | d <sup>o</sup>          | Frisquet du Kat       | Charmant du Château | 100                  |
| <b>POIX-sur-SOMME, 22 Février au 9 Juillet</b> |                         |                       |                     |                      |
| X...   | Demi-Sang Tr.           | "                     | "                   | 70                   |
| Nichoir  | Trait Boul <sup>s</sup> | "                     | "                   | 70                   |
| Trélon   | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                   | 70                   |
| <b>DOULLENS, 22 Février au 9 Juillet</b>       |                         |                       |                     |                      |
| As-des-Pile                                    | Demi-Sang Tr.           | Memnon                | Azur                | 100 Juments av. pap. |
|  |                         |                       |                     | 50 Juments s. pap.   |
| Cinna  | Trait Boul <sup>s</sup> | Ulysse                | Mina                | 70                   |
| Ulin   | d <sup>o</sup>          | Farnèse               | Kara                | 70                   |
| Taisnières                                     | Trait Ard <sup>s</sup>  | Sans Souci            | Cora                | 70                   |
| <b>BERNAVILLE, 22 Février au 9 Juillet</b>     |                         |                       |                     |                      |
| Aiglon   | Trait Boul <sup>s</sup> | Farnèse               | Hardy               | 70                   |
| Cyrano   | d <sup>o</sup>          | Rhésus                | Luronne             | 70                   |
| Laius  | d <sup>o</sup>          | Bayard                | "                   | 70                   |
| <b>MOREUIL, 22 Février au 9 Juillet</b>        |                         |                       |                     |                      |
| Pouleur  | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                   | 70                   |
| Uccle  | d <sup>o</sup>          | Oriental              | Constance           | 70                   |
| Basque   | Trait Boul <sup>s</sup> | Farnèse               | Cartouche           | 70                   |
| <b>PÉRONNE, 22 Février au 9 Juillet</b>        |                         |                       |                     |                      |
| Quévin   | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                   | 70                   |
| Bélisaire                                      | d <sup>o</sup>          | Marquis de Scout      | Julie de Tubize     | 100                  |
| <b>AIRAINES, 22 Février au 9 Juillet</b>       |                         |                       |                     |                      |
| Ostende  | Demi-Sang               | Agnac                 | Kiel                | 50                   |
| Laocoon  | Trait Boul <sup>s</sup> | Daguet                | Charmante           | 70                   |
| Déport Ex Gamin                                | d <sup>o</sup>          | Tribun                | Mouton              | 70                   |
| <b>DÉPARTEMENT DE L'AISNE</b>                  |                         |                       |                     |                      |
| <b>MONTESCOURT, 24 Février au 11 Juillet</b>   |                         |                       |                     |                      |
| Vulpien  | Trait Ard <sup>s</sup>  | Carnot                | Caline              | 70                   |
| Sainval  | d <sup>o</sup>          | "                     | "                   | 70                   |
| <b>BOHAIN, 24 Février au 11 Juillet</b>        |                         |                       |                     |                      |
| Banco  | Demi-Sang               | Nabab                 | Hyrcau              | 50                   |
| Quesnes  | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                     | "                   | 70                   |
| Ulex   | d <sup>o</sup>          | Piot de Corroy        | "                   | 70                   |
| Nieuport                                       | d <sup>o</sup>          | Bristol-le-Grand      | Mina                | 70                   |
| Alo  | d <sup>o</sup>          | National de Hofstade  | Fanny de Deurle     | 100                  |
| <b>VERVINS, 24 Février au 11 Juillet</b>       |                         |                       |                     |                      |
| Origny   | Demi-Sang               | Fresnay               | Albigès             | 50                   |
| Stockem  | Trait Ard <sup>s</sup>  | Brin d'Amour de Géron | Angélique de Géron  | 70                   |
| Quistipi                                       | d <sup>o</sup>          | "                     | "                   | 70                   |
| Vlodrop  | d <sup>o</sup>          | Favori                | Hirsette            | 70                   |
| Bech   | d <sup>o</sup>          | Chambertin de Don     | Pauline de Lompret  | 100                  |
| <b>LE NOUVION, 24 Février au 11 Juillet</b>    |                         |                       |                     |                      |

| NOM DES ÉTALONS                          | ESPÈCES                 | PÈRES | MÈRES     | Prix du Saut |
|--|-------------------------|-------|-----------|--------------|
| <b>LA CAPELLE, 24 Février</b>            |                         |       |           |              |
| Larré                                    | Demi-Sang Tr.           | "     | Sébastien | 70           |
| Rémalard                                 | d <sup>o</sup>          | "     | Enoch     | 70           |
| Café Liqueur                             | Demi-Sang               | "     | Quadrille | 70           |
| Alken                                    | Trait Ard <sup>s</sup>  | "     | Beau Lis  | 70           |
| Axel                                     | d <sup>o</sup>          | "     | Lauréat   | 70           |
| Allouf                                   | d <sup>o</sup>          | "     | "         | 70           |
| Steinfort                                | d <sup>o</sup>          | "     | Indigène  | 70           |
| <b>GUISE, 24 Février</b>                 |                         |       |           |              |
| Quintus de Smyrne                        | Demi-Sang Tr.           | "     | Beauman   | 70           |
| Quaregnon                                | Trait Ard <sup>s</sup>  | "     | "         | 70           |
| Utile                                    | d <sup>o</sup>          | "     | "         | 70           |
| Veller                                   | d <sup>o</sup>          | "     | "         | 70           |
| <b>ROZOY-sur-SERRE, 24 Février</b>       |                         |       |           |              |
| Rouby                                    | Trait Ard <sup>s</sup>  | "     | Marquis   | 70           |
| Roucy                                    | d <sup>o</sup>          | "     | Drinker   | 70           |
| Voroux                                   | d <sup>o</sup>          | "     | "         | 70           |
| <b>VAILLY, 24 Février</b>                |                         |       |           |              |
| Serches                                  | Trait Ard <sup>s</sup>  | "     | Grand Dr  | 70           |
| Terwagne                                 | d <sup>o</sup>          | "     | Fox de L  | 70           |
| <b>NEUILLY-SAINT-FRONT, 24 Février</b>   |                         |       |           |              |
| Qurie                                    | Trait Ard <sup>s</sup>  | "     | Voilà     | 70           |
| Ventron                                  | d <sup>o</sup>          | "     | Val d'Or  | 70           |
| <b>DÉPARTEMENT DE L'Yonne</b>            |                         |       |           |              |
| <b>SAINT-OMER-LONGUESSON, 24 Février</b> |                         |       |           |              |
| X...                                     | Demi-Sang Tr.           | "     | Infail    | 70           |
| Oméga                                    | Demi-Sang               | "     | Huron     | 70           |
| Mystère                                  | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | Joas      | 70           |
| Tribun                                   | d <sup>o</sup>          | "     | Régulus   | 70           |
| Capitaine                                | d <sup>o</sup>          | "     | "         | 70           |
| <b>MONTREUIL, 27 Février</b>             |                         |       |           |              |
| Mançanarez                               | Demi-Sang Tr.           | "     | Azur      | 70           |
| Actuel                                   | Demi-Sang               | "     | Rigoletto | 70           |
| Miltiade                                 | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | Cartouch  | 70           |
| Platin                                   | d <sup>o</sup>          | "     | "         | 70           |
| Sarajevo                                 | d <sup>o</sup>          | "     | Noreuil   | 70           |
| Consul                                   | d <sup>o</sup>          | "     | Farnèse   | 70           |
| <b>CONCHIL-LE-TEMPLE, 27 Février</b>     |                         |       |           |              |
| Aliban                                   | Demi-Sang               | "     | Néron     | 70           |
| Suzerain                                 | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | Narquois  | 70           |
| Roye                                     | d <sup>o</sup>          | "     | Kronstad  | 70           |
| <b>HESDIN, 27 Février</b>                |                         |       |           |              |
| Cadenas                                  | Demi-Sang               | "     | Joli Cœu  | 70           |
| Scipion                                  | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | Kronstad  | 70           |
| Vauclin                                  | d <sup>o</sup>          | "     | Rhésus    | 70           |
| <b>FRUGES, 27 Février</b>                |                         |       |           |              |
| Senlis                                   | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | "         | 70           |
| Nouvion                                  | d <sup>o</sup>          | "     | Joël      | 70           |
| Louvencourt                              | d <sup>o</sup>          | "     | Sceptre   | 70           |
| Baccara                                  | d <sup>o</sup>          | "     | Farnèse   | 70           |
| <b>MARQUISE, 27 Février</b>              |                         |       |           |              |
| René d'Anjou                             | Trait Post. Br.         | "     | Naonet    | 70           |
| Leulinghen                               | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | Sceptre   | 70           |
| Arus                                     | d <sup>o</sup>          | "     | Régulus   | 70           |
| Beuvrequen                               | d <sup>o</sup>          | "     | Farnèse   | 70           |
| <b>DESVRES, 27 Février</b>               |                         |       |           |              |
| Cid Campéator                            | Demi-Sang               | "     | Or        | 70           |
| Mistral                                  | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | Cartouch  | 70           |
| Diogène                                  | d <sup>o</sup>          | "     | Urus      | 70           |
| Brio                                     | d <sup>o</sup>          | "     | Régulus   | 70           |
| <b>AUDRUICQ, 27 Février</b>              |                         |       |           |              |
| Noraul                                   | Trait Boul <sup>s</sup> | "     | Dioclétie | 70           |



## DÉPARTEMENT DE L'OISE

**COMPIÈGNE**, du 18 Février au 17 Juillet

|         |                        |        |          |    |
|---------|------------------------|--------|----------|----|
| Quénart | Trait Ard <sup>s</sup> | Voilà  | Francise | 70 |
| Alphen  | d°                     | Gascon | Poldine  | 70 |

**NOYON**, 18 Février au 5 Juillet

|              |                         |                  |                    |    |
|--------------|-------------------------|------------------|--------------------|----|
| Questionneur | Demi-Sang               | Eprémésnil       | Présumée Demi-Sang | 50 |
| Damoclès II  | Trait Boul <sup>s</sup> | Régulus          | Anita              | 70 |
| Thielrode    | Trait Ard <sup>s</sup>  | Colosse de Hemel | Jenny de Bruchom   | 70 |

**BEAUVAIS**, 18 Février au 5 Juillet

|              |                        |                       |                  |    |
|--------------|------------------------|-----------------------|------------------|----|
| Tago         | Trait Post. Br.        | Ploudiry              | Patriarche       | 60 |
| Mousquetaire |                        | César                 | Mignonne         | 70 |
| Quo-Vadis    | Trait Ard <sup>s</sup> | Joubert II du Château | Louise de Masnuy | 70 |
| Virton       | d°                     | Voilà                 | Houlée           | 70 |

**GRANDVILLIERS**, 18 Février au 5 Juillet

|          |                         |                  |           |     |
|----------|-------------------------|------------------|-----------|-----|
| Uranus   | Demi-Sang Tr.           | Kentucky         | Francklin | 100 |
| Clotaire | Trait Boul <sup>s</sup> | Régulus          | Farotte   | 70  |
| Marck    | d°                      | Eclatant         | Arno      | 70  |
| Quibor   | Trait Ard <sup>s</sup>  | "                | "         | 70  |
| Utrecht  | d°                      | Robert de Corroy | Espérance | 70  |

## DÉPARTEMENT DU NORD

**BERGUES**, 27 Février au 16 Juillet

|         |                         |         |               |    |
|---------|-------------------------|---------|---------------|----|
| Onézy   | Demi-Sang               | Jolivet | Questeur      | 50 |
| Nortier | Trait Boul <sup>s</sup> | Gygès   | Marquise      | 70 |
| Ulysse  | d°                      | Mystère | La Parisienne | 70 |

**BOURBOURG**, 27 Février au 16 Juillet

|           |                         |           |           |     |
|-----------|-------------------------|-----------|-----------|-----|
| Vocal     | Demi-Sang               | Kalmouck  | Palestine | 50  |
| Dictateur | Trait Boul <sup>s</sup> | Saturne   | Unité     | 100 |
| Royon     | d°                      | Kronstadt | "         | 70  |
| Ouragan   | d°                      | Imposant  | César     | 70  |
| Argentin  | d°                      | Osiris    | Courte    | 70  |

**SAINT-AMAND**, 18 Février au 5 Juillet

|          |                        |                       |                        |     |
|----------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----|
| Champion | Demi-Sang              | Sérieux               | Norodum                | 50  |
| Scry     | Trait Ard <sup>s</sup> | Marquis               | Lisa d'Oultre          | 70  |
| Védrin   | d°                     | Idéal de Masnuy       | Johanna de Gosselies   | 100 |
| Bellem   | d°                     | Joubert II du Château | Mazette II Petit Rœulx | 100 |

**HAZEBROUCK**, 27 Février au 16 Juillet

|        |                         |         |          |    |
|--------|-------------------------|---------|----------|----|
| Titan  | Trait Boul <sup>s</sup> | Lucifer | Lisette  | 70 |
| Dollar | d°                      | Vauban  | Rustique | 70 |
| Uro    | Trait Ard <sup>s</sup>  | "       | "        | 70 |

**AVESNES**, 18 Février au 5 Juillet

|             |                        |                     |             |     |
|-------------|------------------------|---------------------|-------------|-----|
| Kabyle      | Demi-Sang Tr.          | Echo II             | Moonlichter | 50  |
| X...        | Trait Ard <sup>s</sup> | "                   | "           | 70  |
| Sichem      | d°                     | Avenir du Couriault | Mouche      | 70  |
| Aristoloche | d°                     | Conquérant          | Fiole       | 100 |

**MAUBEUGE**, 18 Février au 5 Juillet

|          |                        |                   |                   |     |
|----------|------------------------|-------------------|-------------------|-----|
| Cravache | Demi-Sang              | Pommard           | Krich hoffer      | 50  |
| Quaterne | Trait Ard <sup>s</sup> | "                 | "                 | 70  |
| Achard   | d°                     | Moustic II de Don | Dormeuse de Rœulx | 150 |
| Thiméon  | d°                     | "                 | Pauline d'Attré   | 70  |
| Pervyse  | d°                     | "                 | "                 | 70  |

**BERLAIMONT**, 18 Février au 5 Juillet

|           |                        |         |         |     |
|-----------|------------------------|---------|---------|-----|
| Sud       | Trait Post. Br.        | Jeannot | Hercule | 60  |
| Overmeire | Trait Ard <sup>s</sup> | "       | "       | 70  |
| Bohan     | d°                     | "       | "       | 100 |

**LE QUESNOY**, 18 Février au 5 Juillet

|         |                        |                     |                       |     |
|---------|------------------------|---------------------|-----------------------|-----|
| Napo    | Demi-Sang              | Halé                | Ventre Gris           | 50  |
| Tinlot  | Trait Ard <sup>s</sup> | "                   | "                     | 70  |
| Quêteur | d°                     | Major de Schepdaele | Martha d'Horffelingen | 70  |
| Slype   | d°                     | Bordeaux            | Martingale de Waha    | 70  |
| Vidius  | d°                     | Gerfaut             | Leuwin                | 100 |

**LE GATEAU**, 18 Février au 5 Juillet

|         |                        |                  |                        |     |
|---------|------------------------|------------------|------------------------|-----|
| Us      | Demi-Sang              | Néris            | Chevain                | 02  |
| Ronchin | Trait Ard <sup>s</sup> | "                | "                      | 09  |
| Roulers | d°                     | "                | "                      | 70  |
| Tailfer | d°                     | Jean de Thuin    | Jeanne II d'Appelterre | 70  |
| Bath    | d°                     | Joubert de Folie | Bertha de Fauvillé     | 100 |

**HALLENNES-les-HAUBOURDIN**, 27 Février au 16 Juillet

|           |                        |                 |                |    |
|-----------|------------------------|-----------------|----------------|----|
| Quierlain | Trait Ard <sup>s</sup> | Prosper de Doël | Caline de Doël | 70 |
| Aiseau    | d°                     | "               | "              | 70 |

**CONDÉ-sur-ESCAUT**, 18 Février au 5 Juillet

|          |                        |       |              |    |
|----------|------------------------|-------|--------------|----|
| Pondrome | Trait Ard <sup>s</sup> | "     | "            | 70 |
| Tertre   | d°                     | Melon | Julie Torcam | 70 |

## DÉPARTEMENT DE LA SOMME

**ABBEVILLE**, 22 Février au 9 Juillet

|                    |                         |           |             |    |
|--------------------|-------------------------|-----------|-------------|----|
| Geffosses          | Demi-Sang               | Solitaire | Point Noir  | 50 |
| Cadastre Ex Bayard | Trait Boul <sup>s</sup> | Oran      | Castille II | 70 |
| Niger              | d°                      | Ivan      | Torpilleur  | 70 |
| Ténébreux          | d°                      | Mongol    | Orphée      | 70 |

**BRAY-sur-SOMME**, 22 Février au 9 Juillet

|          |                         |                    |               |    |
|----------|-------------------------|--------------------|---------------|----|
| Loo      | Trait Ard <sup>s</sup>  | Oramus de Nordloff | "             | 70 |
| Stockel  | d°                      | Spinosa de Neerhof | Julie d'Ophem | 70 |
| Tintigny | d°                      | Vainqueur          | Fanny         | 70 |
| Samer    | Trait Boul <sup>s</sup> | "                  | "             | 70 |

**AMIENS**, 22 Février au 9 Juillet

|                   |                         |                 |                     |                      |
|-------------------|-------------------------|-----------------|---------------------|----------------------|
| Riquet à la Houpe | Demi-Sang Tr.           | Hors-d'œuvre    | Beaumanoire         | 100 Juments av. pap. |
| Lest              | Trait Boul <sup>s</sup> | Gageur          | Bijou               | 50 Juments s. pap.   |
| Tambour           | d°                      | Major           | Caprice             | 70                   |
| Ronet             | Trait Ard <sup>s</sup>  | Ali             | Manon               | 70                   |
| Bertrix           | d°                      | Frisquet du Kat | Charmant du Château | 100                  |

**POIX-sur-SOMME**, 22 Février au 9 Juillet

|         |                         |   |   |    |
|---------|-------------------------|---|---|----|
| X...    | Demi-Sang Tr.           | " | " | 70 |
| Nichoir | Trait Boul <sup>s</sup> | " | " | 70 |
| Trélon  | Trait Ard <sup>s</sup>  | " | " | 70 |

**DOULLENS**, 22 Février au 9 Juillet

|             |                         |            |      |                      |
|-------------|-------------------------|------------|------|----------------------|
| As-des-Pile | Demi-Sang Tr.           | Memnon     | Azur | 100 Juments av. pap. |
| Ginna       | Trait Boul <sup>s</sup> | Ulysse     | Mina | 50 Juments s. pap.   |
| Ulin        | d°                      | Farnèse    | Kara | 70                   |
| Taisnières  | Trait Ard <sup>s</sup>  | Sans Souci | Cora | 70                   |

**BERNAVILLE**, 22 Février au 9 Juillet

|        |                         |         |         |    |
|--------|-------------------------|---------|---------|----|
| Aiglon | Trait Boul <sup>s</sup> | Farnèse | Hardy   | 70 |
| Cyrano | d°                      | Rhésus  | Luronne | 70 |
| Laius  | d°                      | Bayard  | "       | 70 |

**MOREUIL**, 22 Février au 9 Juillet

|         |                         |          |           |    |
|---------|-------------------------|----------|-----------|----|
| Pouleur | Trait Ard <sup>s</sup>  | "        | "         | 70 |
| Uccle   | d°                      | Oriental | Constance | 70 |
| Basque  | Trait Boul <sup>s</sup> | Farnèse  | Cartouche | 70 |

**PÉRONNE**, 22 Février au 9 Juillet

|           |                        |                  |                 |     |
|-----------|------------------------|------------------|-----------------|-----|
| Quévin    | Trait Ard <sup>s</sup> | "                | "               | 70  |
| Bélisaire | d°                     | Marquis de Scout | Julie de Tubize | 100 |

**AIRAINES**, 22 Février au 9 Juillet

|                 |                         |        |           |    |
|-----------------|-------------------------|--------|-----------|----|
| Ostende         | Demi-Sang               | Agnac  | Kiel      | 50 |
| Laocoon         | Trait Boul <sup>s</sup> | Daguet | Charmante | 70 |
| Déport Ex Gamin | d°                      | Tribun | Mouton    | 70 |

## DÉPARTEMENT DE L'AISNE

**MONTESCOURT**, 24 Février au 11 Juillet

|         |                        |        |        |    |
|---------|------------------------|--------|--------|----|
| Vulpien | Trait Ard <sup>s</sup> | Carnot | Caline | 70 |
| Sainval | d°                     | "      | "      | 70 |

**BOHAIN**, 24 Février au 11 Juillet

|          |                        |                      |                 |     |
|----------|------------------------|----------------------|-----------------|-----|
| Banco    | Demi-Sang              | Nabab                | Hyrcau          | 50  |
| Quesnes  | Trait Ard <sup>s</sup> | "                    | "               | 70  |
| Ulex     | d°                     | Piot de Corroy       | "               | 70  |
| Nieuport | d°                     | Bristol-le-Grand     | Mina            | 70  |
| Alo      | d°                     | National de Hofstade | Fanny de Deurle | 100 |

**VERVINS**, 24 Février au 11 Juillet

|          |                        |                       |                    |     |
|----------|------------------------|-----------------------|--------------------|-----|
| Origny   | Demi-Sang              | Fresnay               | Albigès            | 50  |
| Stockem  | Trait Ard <sup>s</sup> | Brin d'Amour de Géron | Angélique de Géron | 70  |
| Ouistiti | d°                     | "                     | "                  | 70  |
| Vlodrop  | d°                     | Favori                | Hirsette           | 70  |
| Bech     | d°                     | Chambertin de Don     | Pauline de Lompret | 100 |

**LE NOUVION**, 24 Février au 11 Juillet

|            |                        |               |          |    |
|------------|------------------------|---------------|----------|----|
| Isolier    | Demi-Sang              | Vercingétorix | Germinal | 50 |
| Ronquières | Trait Ard <sup>s</sup> | "             | "        | 70 |
| Tabor      | d°                     | "             | "        | 70 |

**WASSIGNY**, 24 Février au 11 Juillet

|         |                        |         |          |     |
|---------|------------------------|---------|----------|-----|
| Ussel   | Trait Post. Br.        | Pruneau | Odinette | 60  |
| Colosse | Trait Ard <sup>s</sup> | "       | "        | 100 |
| Quignon | d°                     | "       | "        | 70  |
| Stade   | d°                     | "       | "        | 70  |



## DÉPARTEMENT DE LA SOMME

### ABBEVILLE, 22 Février au 9 Juillet

|                    |                         |           |             |    |
|--------------------|-------------------------|-----------|-------------|----|
| Geffosses          | Demi-Sang               | Solitaire | Point Noir  | 50 |
| Cadastre Ex Bayard | Trait Boul <sup>s</sup> | Oran      | Castille II | 70 |
| Niger              | d <sup>o</sup>          | Ivan      | Torpilleur  | 70 |
| Ténébreux          | d <sup>o</sup>          | Mongol    | Orphée      | 70 |

### BRAY-sur-SOMME, 22 Février au 9 Juillet

|          |                         |                    |               |    |
|----------|-------------------------|--------------------|---------------|----|
| Loo      | Trait Ard <sup>s</sup>  | Oramus de Nordloff | "             | 70 |
| Stockel  | d <sup>o</sup>          | Spinosa de Neerhof | Julie d'Ophem | 70 |
| Tintigny | d <sup>o</sup>          | Vainqueur          | Fanny         | 70 |
| Samer    | Trait Boul <sup>s</sup> | "                  | "             | 70 |

### AMIENS, 22 Février au 9 Juillet

|                   |                         |                 |                     |                      |
|-------------------|-------------------------|-----------------|---------------------|----------------------|
| Riquet à la Houpe | Demi-Sang Tr.           | Hors-d'œuvre    | Beaumanoire         | 100 Juments av. pap. |
| Lest              | Trait Boul <sup>s</sup> | Gageur          | Bijou               | 50 Juments s. pap.   |
| Tambour           | d <sup>o</sup>          | Major           | Caprice             | 70                   |
| Ronet             | Trait Ard <sup>s</sup>  | Ali             | Manon               | 70                   |
| Bertrix           | d <sup>o</sup>          | Frisquet du Kat | Charmant du Château | 100                  |

### POIX-sur-SOMME, 22 Février au 9 Juillet

|         |                         |   |   |    |
|---------|-------------------------|---|---|----|
| X...    | Demi-Sang Tr.           | " | " | 70 |
| Nichoïr | Trait Boul <sup>s</sup> | " | " | 70 |
| Trélon  | Trait Ard <sup>s</sup>  | " | " | 70 |

### DOULLENS, 22 Février au 9 Juillet

|             |                         |            |      |                      |
|-------------|-------------------------|------------|------|----------------------|
| As-des-Pile | Demi-Sang Tr.           | Memnon     | Azur | 100 Juments av. pap. |
| Cinna       | Trait Boul <sup>s</sup> | Ulysse     | Mina | 50 Juments s. pap.   |
| Ulin        | d <sup>o</sup>          | Farnèse    | Kara | 70                   |
| Taisnières  | Trait Ard <sup>s</sup>  | Sans Souci | Cora | 70                   |

### BERNAVILLE, 22 Février au 9 Juillet

|        |                         |         |         |    |
|--------|-------------------------|---------|---------|----|
| Aiglon | Trait Boul <sup>s</sup> | Farnèse | Hardy   | 70 |
| Cyrano | d <sup>o</sup>          | Rhésus  | Luronne | 70 |
| Laius  | d <sup>o</sup>          | Bayard  | "       | 70 |

### MOREUIL, 22 Février au 9 Juillet

|         |                         |          |           |    |
|---------|-------------------------|----------|-----------|----|
| Pouleur | Trait Ard <sup>s</sup>  | "        | "         | 70 |
| Ucele   | d <sup>o</sup>          | Oriental | Constance | 70 |
| Basque  | Trait Boul <sup>s</sup> | Farnèse  | Cartouche | 70 |

### PÉRONNE, 22 Février au 9 Juillet

|           |                        |                  |                 |     |
|-----------|------------------------|------------------|-----------------|-----|
| Quévin    | Trait Ard <sup>s</sup> | "                | "               | 70  |
| Bélisaire | d <sup>o</sup>         | Marquis de Scout | Julie de Tubize | 100 |

### AIRAINES, 22 Février au 9 Juillet

|                 |                         |        |           |    |
|-----------------|-------------------------|--------|-----------|----|
| Ostende         | Demi-Sang               | Agnac  | Kiel      | 50 |
| Laocoon         | Trait Boul <sup>s</sup> | Daguet | Charmante | 70 |
| Déport Ex Gamin | d <sup>o</sup>          | Tribun | Mouton    | 70 |

## DÉPARTEMENT DE L'AISNE

### MONTESCOURT, 24 Février au 11 Juillet

|         |                        |        |        |    |
|---------|------------------------|--------|--------|----|
| Vulpien | Trait Ard <sup>s</sup> | Carnot | Caline | 70 |
| Sainval | d <sup>o</sup>         | "      | "      | 70 |

### BOHAIN, 24 Février au 11 Juillet

|          |                        |                      |                 |     |
|----------|------------------------|----------------------|-----------------|-----|
| Banco    | Demi-Sang              | Nabab                | Hyrca           | 50  |
| Quesnes  | Trait Ard <sup>s</sup> | "                    | "               | 70  |
| Ulex     | d <sup>o</sup>         | Piot de Corroy       | "               | 70  |
| Nieuport | d <sup>o</sup>         | Bristol-le-Grand     | Mina            | 70  |
| Alo      | d <sup>o</sup>         | National de Hofstade | Fanny de Deurle | 100 |

### VERVINS, 24 Février au 11 Juillet

|          |                        |                       |                    |     |
|----------|------------------------|-----------------------|--------------------|-----|
| Origny   | Demi-Sang              | Fresnay               | Albigès            | 50  |
| Stockem  | Trait Ard <sup>s</sup> | Brin d'Amour de Geron | Angélique de Geron | 70  |
| Ouistiti | d <sup>o</sup>         | "                     | "                  | 70  |
| Vlodrop  | d <sup>o</sup>         | Favori                | Hirsette           | 70  |
| Bech     | d <sup>o</sup>         | Chambertin de Don     | Pauline de Lompret | 100 |

### LE NOUVION, 24 Février au 11 Juillet

|            |                        |               |          |    |
|------------|------------------------|---------------|----------|----|
| Isolier    | Demi-Sang              | Vercingétorix | Germinal | 50 |
| Ronquières | Trait Ard <sup>s</sup> | "             | "        | 70 |
| Tabor      | d <sup>o</sup>         | "             | "        | 70 |

### WASSIGNY, 24 Février au 11 Juillet

|         |                        |         |          |     |
|---------|------------------------|---------|----------|-----|
| Ussel   | Trait Post. Br.        | Pruneau | Odinette | 60  |
| Colosse | Trait Ard <sup>s</sup> | "       | "        | 100 |
| Quignon | d <sup>o</sup>         | "       | "        | 70  |
| Stade   | d <sup>o</sup>         | "       | "        | 70  |

## LA CAPELLE, 24 Février au 11 Juillet

|              |                        |                     |                   |     |
|--------------|------------------------|---------------------|-------------------|-----|
| Larré        | Demi-Sang Tr.          | Sébastopol          | Quiqu'engrogne    | 100 |
| Rémalard     | d <sup>o</sup>         | Enoch               | Kasbach           | 100 |
| Café Liqueur | Demi-Sang              | Quadrille           | Polka             | 50  |
| Alken        | Trait Ard <sup>s</sup> | Beau Liseron        | Alice de Waut     | 70  |
| Axel         | d <sup>o</sup>         | Lauréat de Hooghof  | Jeannette         | 70  |
| Allouf       | d <sup>o</sup>         | "                   | "                 | 100 |
| Steinfort    | d <sup>o</sup>         | Indigène de Hognoul | Déesse de Villers | 70  |

### GUISE, 24 Février au 11 Juillet

|                   |                        |            |                |                      |
|-------------------|------------------------|------------|----------------|----------------------|
| Quintus de Smyrne | Demi-Sang Tr.          | Beaumanoir | Harpe Eolienne | 100 Juments av. pap. |
| Quaregnon         | Trait Ard <sup>s</sup> | "          | "              | 50 Juments s. pap.   |
| Utile             | d <sup>o</sup>         | "          | "              | 70                   |
| Veller            | d <sup>o</sup>         | "          | "              | 100                  |

### ROZOY-sur-SERRE, 24 Février au 11 Juillet

|        |                        |                    |            |    |
|--------|------------------------|--------------------|------------|----|
| Rouby  | Trait Ard <sup>s</sup> | Marquis de Nordhof | "          | 60 |
| Roucy  | d <sup>o</sup>         | Drinker            | Bristoline | 60 |
| Voroux | d <sup>o</sup>         | "                  | "          | 60 |

### VAILLY, 24 Février au 11 Juillet

|          |                        |                  |                  |    |
|----------|------------------------|------------------|------------------|----|
| Serches  | Trait Ard <sup>s</sup> | Grand Duc        | Bella de Lompret | 70 |
| Terwagne | d <sup>o</sup>         | Fox de Blaesveld | Rosette de Doël  | 70 |

### NEULLY-SAINT-FRONT, 24 Février au 11 Juillet

|         |                        |          |                             |    |
|---------|------------------------|----------|-----------------------------|----|
| Curie   | Trait Ard <sup>s</sup> | Voilà    | Hotte                       | 70 |
| Ventron | d <sup>o</sup>         | Val d'Or | M <sup>l</sup> des Vieusart | 70 |

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### SAINT-OMER-LONGUENESSE, 27 Février au 16 Juillet

|           |                         |         |          |     |
|-----------|-------------------------|---------|----------|-----|
| X...      | Demi-Sang Tr.           | "       | "        | 70  |
| Oméga     | Demi-Sang               | Infail  | Paulette | 50  |
| Mystère   | Trait Boul <sup>s</sup> | Huron   | Fanny    | 100 |
| Tribun    | d <sup>o</sup>          | Joas    | Louisa   | 70  |
| Capitaine | d <sup>o</sup>          | Régulus | Rita     | 100 |

### MONTREUIL, 27 Février au 16 Juillet

|            |                         |           |               |     |
|------------|-------------------------|-----------|---------------|-----|
| Mançanarez | Demi-Sang Tr.           | Azur      | Rouges Terres | 100 |
| Actuel     | Demi-Sang               | Rigoletto | Flamenville   | 50  |
| Miltiade   | Trait Boul <sup>s</sup> | Cartouche | Eclat         | 70  |
| Platin     | d <sup>o</sup>          | "         | "             | 70  |
| Sarajevo   | d <sup>o</sup>          | Noreuil   | Lisette       | 70  |
| Consul     | d <sup>o</sup>          | Farnèse   | Sabine        | 100 |

### CONCHIL-LE-TEMPLE, 27 Février au 16 Juillet

|          |                         |           |           |    |
|----------|-------------------------|-----------|-----------|----|
| Aliban   | Demi-Sang               | Néron     | Uléaborg  | 50 |
| Suzerain | Trait Boul <sup>s</sup> | Narquois  | Sceptre   | 70 |
| Roye     | d <sup>o</sup>          | Kronstadt | Espérance | 70 |

### HESDIN, 27 Février au 16 Juillet

|         |                         |           |          |    |
|---------|-------------------------|-----------|----------|----|
| Cadenas | Demi-Sang               | Joli Cœur | Fauvette | 50 |
| Scipion | Trait Boul <sup>s</sup> | Kronstadt | Eclatant | 70 |
| Vauclin | d <sup>o</sup>          | Rhésus    | Rustique | 70 |

### FRUGES, 27 Février au 16 Juillet

|             |                         |         |            |    |
|-------------|-------------------------|---------|------------|----|
| Senlis      | Trait Boul <sup>s</sup> | "       | "          | 70 |
| Nouvion     | d <sup>o</sup>          | Joël    | Pensée     | 70 |
| Louvencourt | d <sup>o</sup>          | Sceptre | Julie      | 70 |
| Baccara     | d <sup>o</sup>          | Farnèse | Papillotte | 70 |

### MARQUISE, 27 Février au 16 Juillet

|              |                         |         |                   |     |
|--------------|-------------------------|---------|-------------------|-----|
| René d'Anjou | Trait Post. Br.         | Naonet  | Denmark-Vigourous | 60  |
| Leulinghen   | Trait Boul <sup>s</sup> | Sceptre | Baptiste          | 70  |
| Arus         | d <sup>o</sup>          | Régulus | Mignonne          | 70  |
| Beuvrequen   | d <sup>o</sup>          | Farnèse | Mouton            | 150 |

### DESVRES, 27 Février au 16 Juillet

|               |                         |           |          |     |
|---------------|-------------------------|-----------|----------|-----|
| Cid Campéator | Demi-Sang               | Or        | Lumière  | 50  |
| Mistral       | Trait Boul <sup>s</sup> | Cartouche | Bengale  | 70  |
| Diogène       | d <sup>o</sup>          | Urus      | Castille | 70  |
| Brio          | d <sup>o</sup>          | Régulus   | Mouton   | 100 |

### AUDRUICQ, 27 Février au 16 Juillet

|         |                         |                      |           |    |
|---------|-------------------------|----------------------|-----------|----|
| Noreuil | Trait Boul <sup>s</sup> | Dioclétien           | Cartouche | 70 |
| Baron   | d <sup>o</sup>          | Sampigny ou Tyrolien | Huron     | 70 |

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

### COULOMMIERS, 24 Février au 9 Juillet

|          |                        |                |                    |    |
|----------|------------------------|----------------|--------------------|----|
| Bistouri | Demi-Sang              | Néri           | Chevain            | 09 |
| Document | Trait Percheron        | Polonais       | Pipée              | 70 |
| Vertical | Trait Ard <sup>s</sup> | Prince Léopold | Gracieuse des Prés | 70 |



## Bibliographie

---

- AURE. — *Aperçu sur la situation chevaline en France.*
- BARRAL. — *Agriculture du Nord de la France.*
- BONNEFONT. — *Elevage et dressage du cheval en France.*
- COLLART. — *Le cheval ardennais, hier, aujourd'hui, demain*  
(thèse de doctorat vétérinaire, 1924).
- DECHAMBRE. — *Traité de zootechnie, tome II. Les Equidés.*  
*Les aliments du cheval (Comptes rendus du Congrès*  
*des Livres généalogiques).*
- DAVID. — *Géographie du Pas-de-Calais.*
- DIFFLOTH. — *Zootechnie spéciale : Races chevalines.*
- HAVEZ DE MONTLAVILLE. — *Physiologie des races de chevaux,*  
1850.
- LABBÉ-DELLILE. — *Les « Géorgiques de Virgile », traduction*  
*nouvelle en vers français, 1790.*
- MAGNE. — *De l'influence des terrains sur la division de l'in-*  
*dustrie zootechnique et sur la production des animaux.*  
— *Les races chevalines.*
- MOLL et GAYOT. — *La connaissance du cheval, 1861.*
- MONSARRAT. — *Le cheval de trait du Nord* (thèse de doctorat  
vétérinaire).
- MUSSET (René). — *De l'élevage du cheval en France.*
- PIÉTREMENT. — *Les origines du cheval domestique.*  
*Revue de Zootechnie. — Prime aux Naisseurs, 1923.*  
— *Race boulonnaise, 1923.*  
— *Utilité des mensurations, 1923.*  
— *Le cheval boulonnais, 1922.*
- RAYNÉ. — *Influence des milieux sur la production et l'amé-*  
*lioration des races.*
- VISEUR. — *Histoire de la race chevaline boulonnaise.*



## TABLE DES MATIÈRES

---

|   |    |
|---|----|
| Avant-Propos .....  | 7  |
| PREMIÈRE PARTIE. — Etude du milieu .....                              | 14 |
| DEUXIÈME PARTIE. — Etude zootechnique .....                           | 23 |
| <i>Chapitre Premier.</i> — Les origines du cheval<br>boulonnais ..... | 25 |
| <i>Chapitre II.</i> — Le cheval boulonnais de nos<br>jours .....      | 37 |
| <i>Chapitre III.</i> — Les méthodes d'amélioration .....              | 49 |
| Conclusions .....   | 87 |
| Bibliographie .....   | 89 |

---





---

IMP. BOSC FRÈRES & RIOU  
• 42, QUAI GAILLETON •  
• • • • LYON • • • •

---

